



Les Allumettes

La Documentation Française



Juillet 2012
Maj juillet 2016

Recueil des actes administratifs, n°20005-4, région Ile-de-France

- Arrêté n°2005-555 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la cheminée de l'ancienne manufacture d'allumettes.p. 4

Documents iconographiques

- Cartes postalesp. 5

Presse – Magazine municipal

- L'industrie allumetière nationale fête cette année son centenaire. La manufacture de la rue Henri Barbusse fut en son temps de première importance.
Dans : Aubervilliers mensuel, septembre 1990, n°40, p.40-41.....p. 7

Etablissements classés

5123 Veuve Lequin dit Delabarre. Compagnie générale des allumettes chimiques, administration des manufactures de l'Etat

Sans date	Plan.....p. 9
17/09/1868	Notification copie d'une lettre dans laquelle le Magistrat « dispense Dame Lequin, mais à titre de tolérance seulement de l'exécution de la dite condition de son arrêté d'autorisation ».....p. 14
03/11/1868	Lettre du Préfet à Monsieur le Maire d'Aubervilliers ...Dame Lequin qui exploite une fabrique d'allumettes chimiques à Aubervilliers au lieu dit La Motte, a fait enlever les hottes que conformément à la 2eme condition de son arrêté d'autorisation elle est tenue de placer au dessus de ses fourneaux...p. 15
03/10/1895	Autorisation donnée à la Direction d'apporter des modifications et de donner de l'extension à la fabrique d'allumettes sis rue du Vivier, 124 à Aubervilliers...p. 18
11/04/1900	Enquête de commodo et incommodo en raison de la demande d'agrandir en la reconstruisant la Manufacture nationale des allumettes (autorisée par arrêté du 4 juillet 1877).....p. 20
14/04/1900	Procès-verbal d'enquête en vue d'apporter des modifications et extension à la fabrique d'allumettes...p. 21
14/04/1900	Avis favorable du maire donné à l'administration des manufactures de l'Etat...p. 25
11/10/1900	Arrêté de la préfecture de police relatif à l'agrandissement de la Manufacture nationale d'allumettes chimiques.....p. 27
07/02/1948	Projet de crèche à construire à la Manufacture d'allumettes... (demande et plan).p. 31

Patrimoine en Seine-Saint-Denis

http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/patrimoine_en SSD 19.pdf

- L'ancienne manufacture d'allumettes d'Aubervilliers, depuis 19687 la Documentation françaisep. 33

Atlas du patrimoine de la Seine-Saint-Denis

http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/inventaire/fiche.php?idfic=001inv004

- *La Documentation française et sa cheminée*p. 45

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

<http://archives.seine-saint-denis.fr/Les-archives-des-manufactures-des.html>

- *Les Archives des manufactures des tabacs et allumettes.*p. 48

La Documentation française

- *Voyage dans une institution méconnue dont la mission est d'éditer et de diffuser des rapports officiels, des textes de Constitution, les discours d'hommes d'Etat... mais aussi des ouvrages sur toutes les grandes questions nationales et internationales.*

Dans : Aubervilliers mensuel, décembre 1995, n°48, p. 24 et 25.p. 49

La presse

- *Aubervilliers va racheter la manufacture d'allumettes.*

Dans : Le Parisien, 7 janvier 2011.p. 51

- *Une cheminée classée monument historique*

Dans : Le Parisien, 7 janvier 2011.p. 52

Le personnel communal s'installe à la Documentation française

- *Les agents s'installent à la Documentation française.*

- *Le projet de la Documentation française*

Dans : <http://intranet.mairie-aubervilliers.fr>p. 53

Institut National du Patrimoine

<http://www.inp.fr/>

- *Un nouveau lieu pour le département des restaurateurs : la manufacture des*

allumettes, Aubervilliers.p. 54

Inventaire des sources Archives municipales d'Aubervilliers

- *Documents d'archives, bibliothèque historique, presse, document iconographique.*p. 55

Inventaire supplémentaire des monuments historiques

ARRETE N°2005-555

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la
cheminée de l'ancienne manufacture d'allumettes, actuellement siège de la
documentation française sise 124 rue Henri Barbusse à AUBERVILLIERS
(Seine-Saint-Denis)

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 7 décembre 2004 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la cheminée de l'ancienne manufacture d'allumettes d'Aubervilliers édifiée en 1904, représente un type d'architecture industrielle devenu très rare, et étant donné sa hauteur, la qualité de sa construction et son importance pour l'histoire industrielle et sociale de la commune ainsi que sa rareté sur le territoire national, présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre nécessaire la préservation en tant qu'illustration d'un passé industriel révolu ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er-. Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques la cheminée de l'ancienne manufacture d'allumettes, actuellement siège de la documentation française, sise 124 rue Henri Barbusse à AUBERVILLIERS (Seine-Saint-Denis), située sur la parcelle n° 90 d'une contenance de 3 ha 70 a 07 ca, figurant au cadastre section AU, appartenant à l'Etat et affectée à la Documentation française.

L'Etat en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

ARTICLE 2-. Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3-. Il sera notifié au Préfet du département de la Seine-Saint-Denis, au Maire d'AUBERVILLIERS et à l'affectataire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 07 avril 2005

Signé : Christian DORS



4Fi234 **7. Aubervilliers - La Nouvelle Manufacture d'Allumettes.**
Carte postale
G.F., Impr. photoméc. : co, 9 x 14



4Fi281 **39. Aubervilliers - Usine des Allumettes - Sortie des Ateliers.**
Carte postale
E.L.D., Impr. photoméc. : n., 9 x 14



4Fi699 *Aubervilliers - Sortie de la Manufacture d'Allumettes*
Carte postale
F.F., Impr. photoméc. : n.



4Fi907 *32. Aubervilliers - Usine neuve des Allumettes.*
Carte postale
ELD, Paris, s.d., Impr. photoméc. : n., 9 x 14

histoire

Aubervilliers

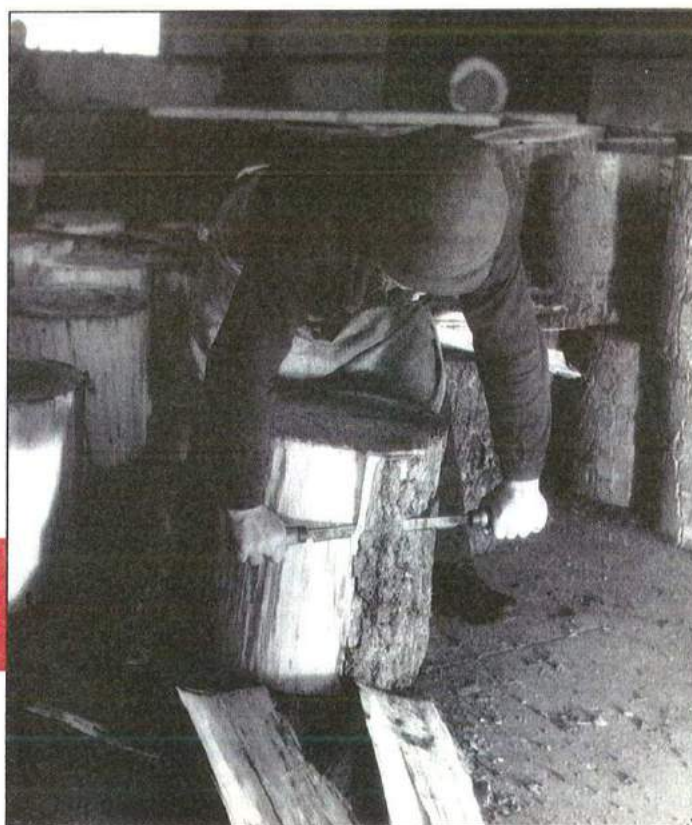
L'industrie allumettière nationale fête cette année son centenaire.

La manufacture de la rue Henri Barbusse fut en son temps de première importance.

« LES ALLUMETTES »

La manufacture d'allumettes d'Aubervilliers fut jusqu'en 1962, année de sa fermeture, l'un des plus importants centres allumettiers de France. Avec 12 milliards d'allumettes produites par an, l'usine installée rue Henri Barbusse, autrefois rue du Vivier, fournissait le quart de la production totale du service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, le célèbre SEITA.

« C'était vraiment une belle usine, se souvient Robert Taillade. Je l'ai visitée pour la première fois à la Libération. Les ouvriers avaient organisé une fête pour célébrer l'évènement. J'ai découvert les machines, des ateliers très clairs, vraiment une belle usine ». Depuis 1904, rien ne subsiste de ce que fut l'infâme fabrique « d'allumettes chimiques » construite en 1867, au 124 de la rue du Vivier. D'abord privée, la fabrique est étatisée dans le cadre des lois de 1872, puis de 1890, qui instaurent le monopole d'état sur la fabrication, la vente et l'importation d'allumettes en France. Ce changement de statut ne modifiera que progressivement les conditions effroyables de la production. La confection des allumettes nécessite en effet à cette époque l'emploi du phos-



Les fûts de peupliers écorcés à la plane servent aussi à fabriquer les boîtes.

phore blanc. Ce produit est très inflammable mais il est surtout responsable chez les ouvriers de très graves nécroses. En 1895, un journaliste rapporte dans "l'Eclair" ce qu'il a vu lors de la grande grève nationale des allumettiers suivie par les six cent quatre-vingt ouvriers et ouvrières d'Aubervilliers et de Pantin, pour la suppression du phosphore blanc.

« Un à un, raconte-il, ceux et celles que le phosphorisme n'a pas encore conduits au charnier, au cabanon, que l'hôpital n'a pas gardés ou repris, montrent d'un geste uniforme le ratelier qui remplace leurs dents, leurs gencives, leurs palais (...). Ce n'est que plaies, trous béants, cicatrices vides creusés par l'outil du chirurgien. A Billau, on a enlevé la moitié du palais ; à Marie Harpp, une jeune femme, il manque la moitié de la voute palatine ! (...) Voilà ce qui existe dans notre pays de France, aux portes de Paris. Voilà ce que j'ai vu. »

À L'HONNEUR DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

L'intoxication au phosphore blanc est également responsable de très nombreuses fausses-couches et d'enfants morts-nés. Dans les magasins, les produits

sont stockés sans soins. Les ateliers chauffés par des poêles à charbon sont sans aération et les cheminées dépourvues de hottes font pleuvoir sur tout le quartier un déluge de débris charbonnés, comme en témoigne la protestation que 360 riverains font parvenir aux autorités en 1878.

En 1904 sont enfin inaugurés les nouveaux locaux, tels que l'on peut encore les voir aujourd'hui. En 1961, elle s'étendra sur trois hectares. La manufacture produit elle-même son électricité en récupérant une partie de la vapeur qui sert à chauffer les ateliers. Elle dispose également d'une scierie où sont débités les billots de peupliers, en tige d'allumettes. Les trois-quarts des travailleurs de la manufacture sont des femmes, mais il faudra attendre 1948 pour que la direction finisse par donner satisfaction à leurs revendications et construise à l'intérieur du site une crèche avec tous ses équipements.

L'invention en 1898 d'une pâte chimique révolutionnaire, le « sesqui-chlorate » permet d'éliminer le phosphore blanc dans la fabrication des allumettes souffrées. Ce procédé sera adopté dans le monde entier. La mise au point de la machine « SC » permettra de réaliser en continu les opérations autrefois distinctes du souffrage, du chimicage, et même de l'emboitage. Elle sera une des attractions de l'Exposition universelle de 1900.



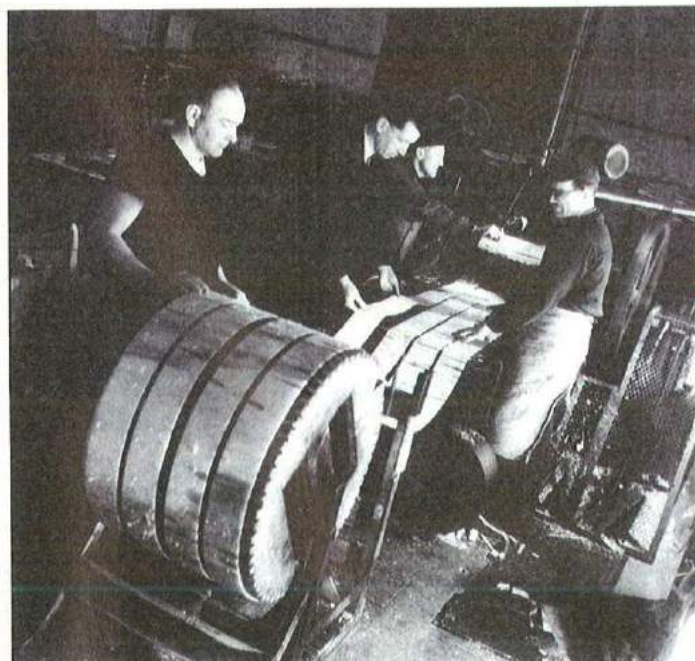
Chaque ouvrier produisait en moyenne 43 000 allumettes par jour.

Modernisée, plus saine et automatisée, la fabrication des allumettes n'en demeure pas moins dangereuse. « Il n'était pas rare, se souvient Madame Raës, que des plateaux d'allumettes ou des machines entières s'enflamment. Imaginez un peu une machine chargée de 10 millions d'allumettes !... ». Marguerite Raës, Margot comme l'ont affectueuse-

ment surnommée tous ceux des allumettes pendant près de trente ans, explique : « Par rapport à nos camarades du « privé », nous avions un statut qui nous garantissait notre salaire et notre emploi. Nous étions des travailleurs de l'Etat, le personnel « gratin » comme on disait à l'époque. Quand je travaillais dans la bonneterie, je touchais 450 francs par mois. A la manufacture en 1937, je gagnais 800 francs par mois, à l'emboitage. Ce qui ne nous a pas empêchés de nous bagarrer, au contraire ». En 1961, la direction prend prétexte de l'ouverture du Marché Commun et de la concurrence étrangère pour annoncer le départ des productions d'Aubervilliers et la fermeture des portes de la manufacture. Les travailleurs obtiendront des reclassements et des mises à la retraite. « Nous avons appris quelques temps plus tard, remarque Madame Raës, que nos machines avaient été vendues en Belgique... ». En 1974, la vente des allumettes en France sera ouverte aux productions étrangères...

Thierry MARCK

Les photos publiées avec l'aimable autorisation de son auteur sont extraites d'un reportage effectué en 1946 par Willy Ronis.



L'entreprise fut l'une des premières à avoir des chaînes de fabrication entièrement automatisées.

*N° exist plus
Aout 79*

5123

Ville d'Aubervilliers
(SEINE)

Etablissements Classés

1^{re} Classe N° 1987

Manufacture

Nom de l'Exploitant : *Deux Sequin dit Delabarre*

Noms des Successeurs : *C^{ie} Gén^{le} des Allumettes Chimiques
Administ^{ion} des Manuf^{ures} de l'Etat*

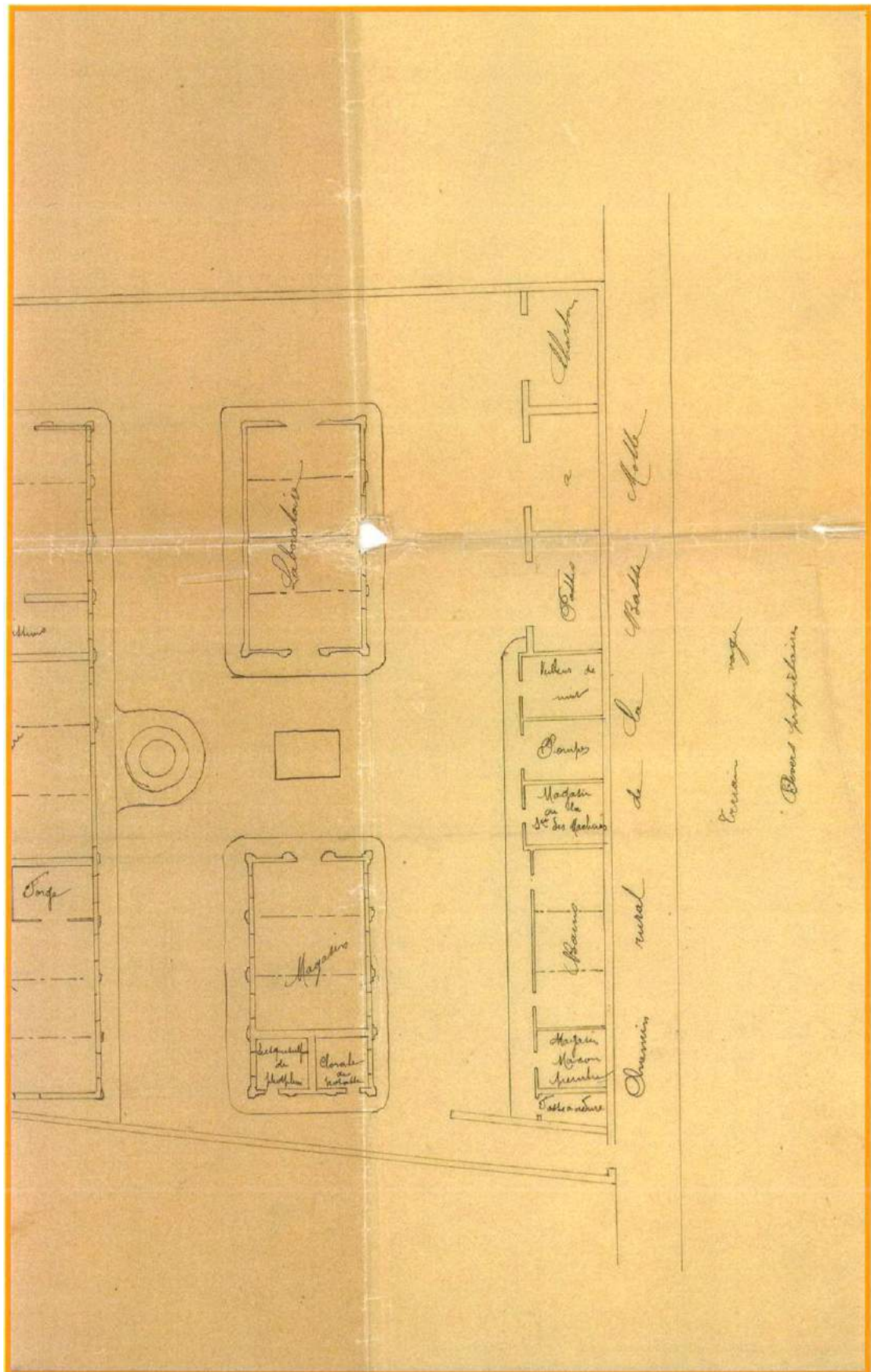
Nature de l'Etablissement : *Fabrique d'allumettes chimiques*

Adresse : *Rue du quinc 434
Henri Barbu*

Date de l'autorisation : *12 N° 1864 - 4 Juillet 1877 - 11 N° 1900 (agrandi)*

Causes de la déchéance :

Date de la notification :



5123. - Etablissements classés

Chape

Emballage

Machines

5.00

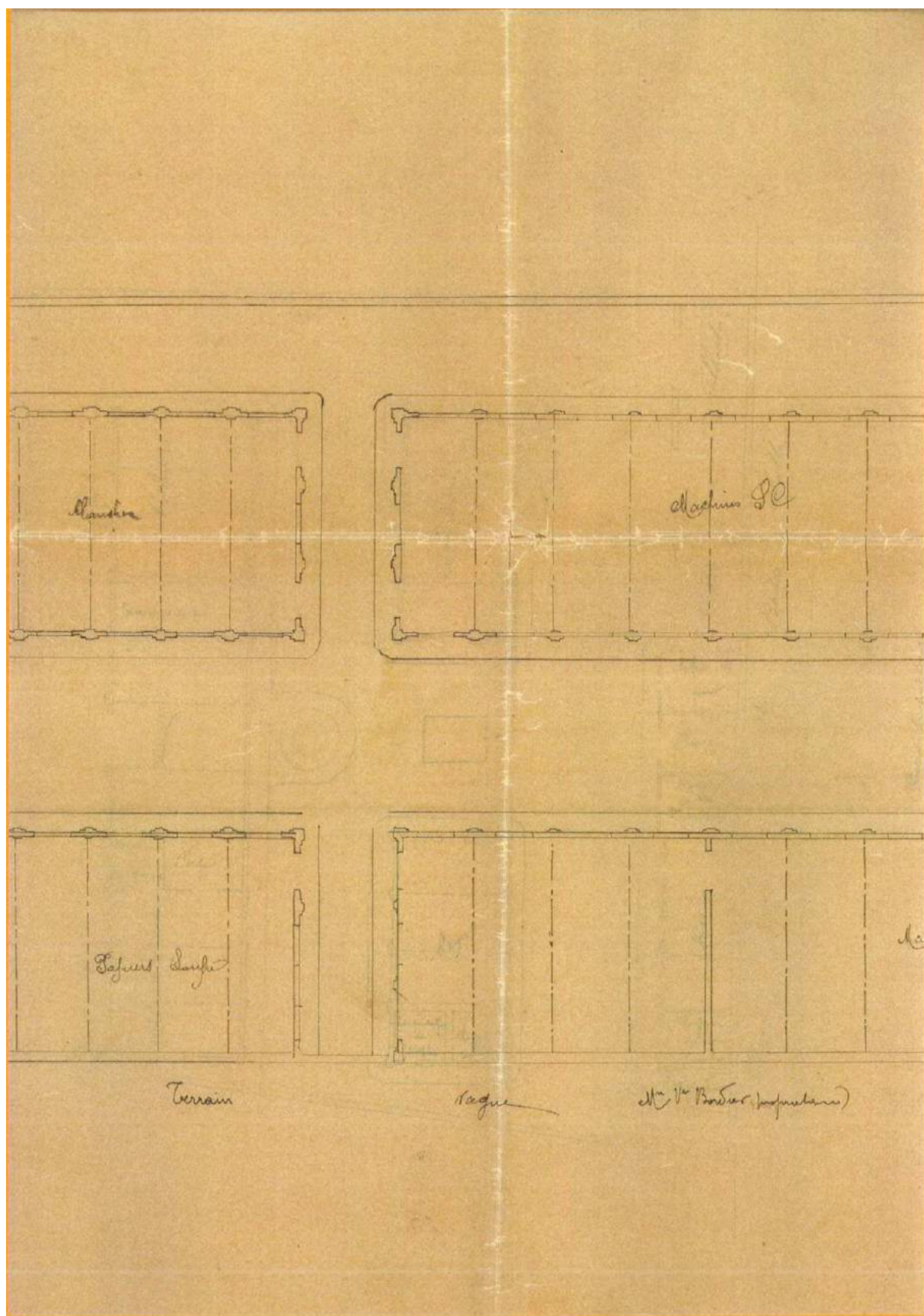
de

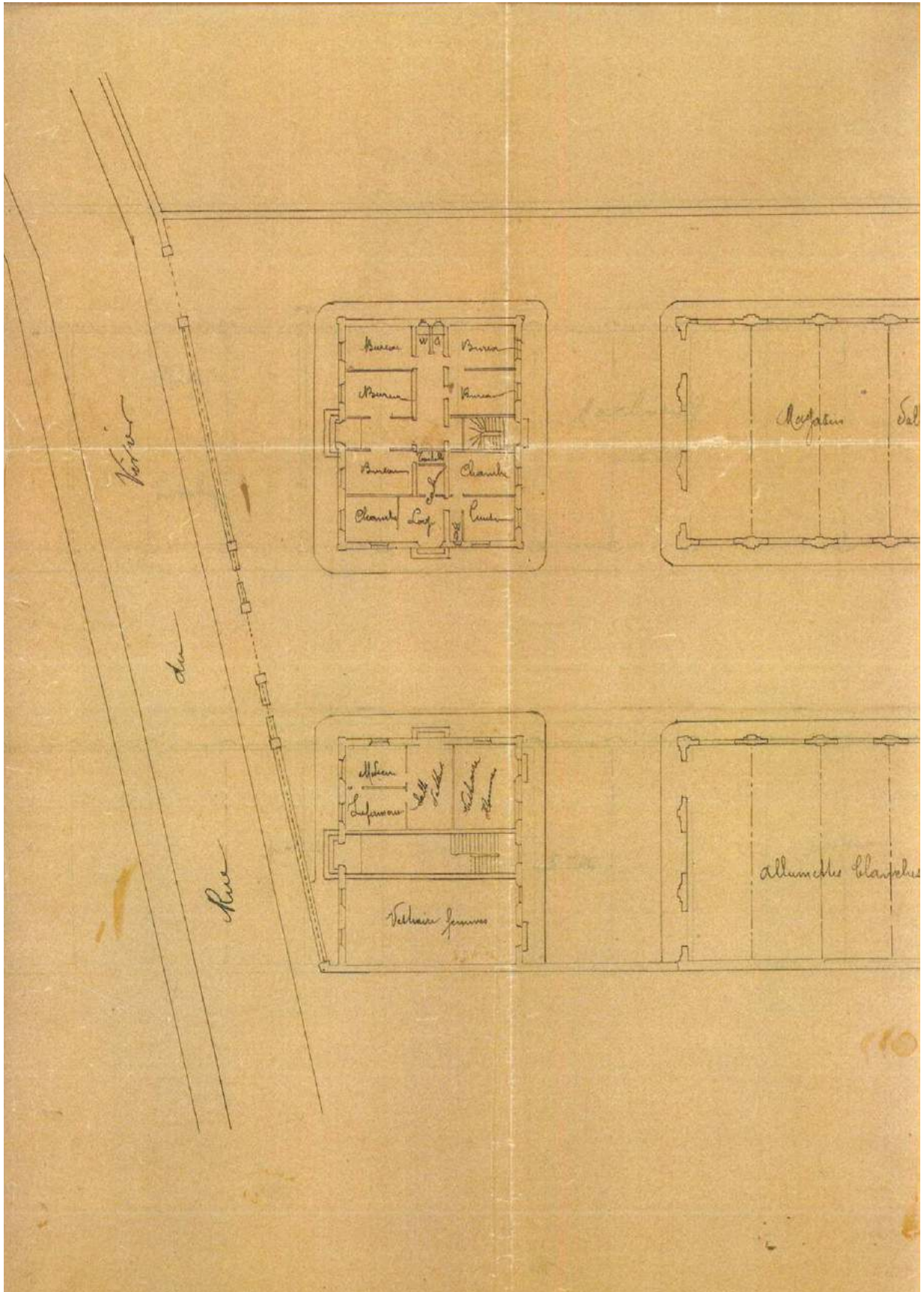
produits

fabriques

5.00

Cachettes





Département de la Seine. ARRONDISSEMENT de Saint-Denis	MAIRIE D'AUBERVILLIERS
N^o 1487. - 1^{re}	<i>Préfecture de police</i>
	<i>2^{me} Don — 4^e Beau</i>
	<i>Fabrique d'allumettes chimiques.</i>

Paris le 3 Novembre 1868

A Monsieur le Maire de la Commune
d'Aubervilliers.

Monsieur le Maire,

Je suis informé par M. l'Inspecteur
des établissements classés que la dame Leguon
qui exploite une forge, d'allumettes chimiques
à Aubervilliers au lieu dit La Motte, a fait enlever
les hottes que conformément à la 2^e condition
de son arrêté d'autorisation elle est tenue
de placer au dessus de ses fourneaux.

Néanmoins le dit Inspecteur est d'avis
que sur la demande de la dite nommée et en raison
de ce que les dits fourneaux ne sont chauffés qu'à
une température très peu élevée, on peut, à titre
de tolérance, ne pas exiger l'exécution de la
condition sus mentionnée.

J'adopte cet avis et vous invite en

conséquence à en informer la Dame Leguin par
une notification dont vous m'adresserez
l'original.

Agriez, Monsieur le Maire,
l'assurance de ma considération
distinguée,

Le Préfet de Seine

Signé. Piétri

Pour copie conforme

Le Maire /

Boudier
Adjoint



PRÉFECTURE DE POLICE

2^e DIVISION

4^e BUREAU

2^e SECTION

ETABLISSEMENTS
DANGEREUX, INSALUBRES
OU INCOMMODES.

Formalités à remplir
concernant un Établis-
sement de 1^{re} Classe.

N^o 1487

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Paris, le 3^e Mars 1895

MONSIEUR le Maire,

Je vous adresse ci-joint, avec une formule de procès-verbal, 20 affiches concernant la demande de la Direction Générale des Manufactures de l'État en autorisation d'apporter des modifications et d'augmenter l'extension à la fabrique d'allumettes située rue du Sévier, 124, à Aubervilliers.

Je vous prie de faire placarder ces affiches dans les endroits les plus apparents de votre Commune conformément aux prescriptions du décret du 15 octobre 1810.

Vous veillerez avec soin à ce que les dites affiches restent apposées pendant un mois.

Vous me transmettez ensuite votre procès-verbal indiquant :

- 1^o La date de l'apposition des affiches ;
- 2^o Les points sur lesquels ces affiches ont été apposées ;
- 3^o La date de l'expiration du délai de un mois pendant lequel les affiches seront restées placardées ;
- Et 4^o s'il y a eu, ou non, des oppositions.

Les oppositions visées par vous et résumées, s'il y a lieu, dans un bordereau, devront être annexées au procès-verbal.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

POUR LE PRÉFET DE POLICE :

Le Chef de la 2^e Division,

Monsieur le Maire d'Aubervilliers

Pièces jointes.

(Mod. 87. 1000-45. 94.) — Imp. CHAIX (Succ. B). — 2169 34.

PRÉFECTURE DE POLICE

2^e DIVISION

4^e BUREAU

2^e SECTION

ETABLISSEMENTS
DANGEREUX, INSALUBRES
OU INCOMMODES.

CLASSE N° 1484

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

MAIRIE D'AUBERVILLIERS
ENTRÉE
10-4 DEC 1895
N. 2 5.137

Paris, le 3 Oct 1895

MONSIEUR LE MAIRE,

La Direction Générale des Manufactures de l'État
m'a adressé la demande ci-jointe, à l'effet d'être autorisée à approuver
des modifications et à donner de l'extension à
la fabrique d'allumettes chimiques, rue du Vivier, 124,
à Aubervilliers.

Je vous prie de vouloir bien procéder, auprès des propriétaires et
des locataires du même immeuble et des maisons voisines, à une
enquête de commodo et incommodo dont la durée devra être de ~~10~~ 15 jours.

Je vous prie également, Monsieur le Maire, de prévenir immédiate-
ment le pétitionnaire, qu'il doit s'abstenir, de la manière la plus
absolue, de commencer ses travaux d'installation avant qu'il ait été
statué sur sa demande : toutes les dépenses auxquelles il se livrerait,
contrairement à cet avertissement, pourraient tourner en pure perte,
et, dans aucun cas, elles ne seraient, aux yeux de l'Administration,
une considération en faveur de son projet d'établissement.

Vous aurez à communiquer au pétitionnaire les oppositions qui se
produiraient, et à mentionner à la suite de votre procès-verbal, les
observations qui vous seront faites en réponse à ces protestations.

Vous l'informerez, en outre, que le local choisi par lui sera visité par
l'Architecte de la Préfecture de Police, par l'Inspecteur des établis-
sements classés, et par le Conseil de Salubrité, qui ont à me donner
leur avis.

A l'expiration du délai de ^{un mois} dix jours indiqué ci-dessus, vous voudrez bien
me retourner le plan ci-joint visé par vous et me transmettre le procès-
verbal d'enquête ainsi que votre avis sur l'installation projetée.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération
distinguée.

POUR LE PRÉFET DE POLICE :

Le Chef de la 2^e Division,
[Signature]

Maire d'Aubervilliers
[Signature]

PRÉFECTURE DE POLICE
2^e DIVISION
1^{er} BUREAU
2^e SECTION
ETABLISSEMENTS
DANGEREUX, INSALUBRES
OU INCOMMODES.
CLASSE N° 1487

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ
Paris, le 11 Avril 1900

MAIRIE D'AUBERVILLIERS
ENTRÉE
12 12 MAR 1900
N° 11468

MONSIEUR LE MAIRE,

Le S^t l'Administration des Manufactures de l'Etat
m' a adressé la demande ci-jointe, à l'effet d'être autorisé
d'agrandir en la reconstruisant,
la Manufacture Nationale des Allumettes
autorisé par arrêté du 4 Juillet 1877 et située rue du Rivier, 124
à Aubervilliers.

Je vous prie de vouloir bien procéder, auprès des propriétaires et
des locataires du même immeuble et des maisons voisines, à une
enquête de commodo et incommodo dont la durée devra être de dix jours ^{vingt jours}.

Je vous prie également, Monsieur le Maire, de prévenir immédiate-
ment le pétitionnaire, qu'il doit s'abstenir, de la manière la plus
absolue, de commencer ses travaux d'installation avant qu'il ait été
statué sur sa demande : toutes les dépenses auxquelles il se livrerait,
contrairement à cet avertissement, pourraient tourner en pure perte,
et, dans aucun cas, elles ne seraient, aux yeux de l'Administration,
une considération en faveur de son projet d'établissement.

Vous aurez à communiquer au pétitionnaire les oppositions qui se
produiraient, et à mentionner à la suite de votre procès-verbal, les
observations qui vous seront faites en réponse à ces protestations.

Vous l'informerez, en outre, que le local choisi par lui sera visité par
l'Architecte de la Préfecture de Police, par l'Inspecteur des Établisse-
ments classés, et par le Conseil de Salubrité, qui ont à me donner
leur avis.

A l'expiration du délai de ^{vingt} dix jours indiqué ci-dessus, vous voudrez bien
me retourner le plan ci-joint visé par vous et me transmettre le procès-
verbal d'enquête ainsi que votre avis sur l'installation projetée.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération
distinguée.

P^r LE PRÉFET DE POLICE :
Le Chef de la 2^e Division,
[Signature]

pour le Maire de la Commune d'Aubervilliers.

000. 6. 08.)

Département de la Seine. Arondissement de Saint-Denis. Etablissement de M^e Manufacture d'allumettes Rue de Vaires 124 (1^{re} Classe) n^o 1487	République Française. Liberté. Egalité. Fraternité. Mairie d'Aubervilliers. Etablissements Dangereux, insalubres ou incommodes. Procès-verbal d'enquête. Le An mil huit cent Neuf cent le 14 Avril 1900 Nous, Maire de la Commune d'Aubervilliers, En exécution des arrêtés que nous avons fait faire en cette Commune à son de caisse et par affiches apposées ce jourd'hui aux endroits ordinaires et accoutumés et notamment aux abords de l'établissement faisant l'objet de la présente enquête, lesquelles affiches devant y demeurer jusqu'au 14 mai 1900 et des instructions contenues en la lettre de Monsieur le Préfet de Police en date du 11 avril 1900 concernant la demande à lui faite par M^e l'Administration des Manu- factures de l'Etat à l'effet d'être autorisée à aggraver et à recourir à la manufacture d'allumettes autorisée par arrêté du 4 juillet 1897 et située Rue de Vaires 124 à Aubervilliers. Avertis ouvert le présent registre contenant feuilles que nous avons cotés et paraphés pour y recevoir pendant le délai de trente jours à partir d'aujourd'hui les oppositions ou observations relatives au projet d'établissement dont il s'agit. Le Maire, L. Valli
---	--

Le 14 avril 1900, nous avons reçu la protestation contre
celui : Pequet dont la teneur suit :

M. le Maire

A l'occasion de la Nouvelle Enquête de Communes et Vicomunes, actuelle-
ment ouverte au sujet de la Reconstruction de la Manufacture d'allumettes
de la Rue du Vivier, nous prenons la liberté de vous renouveler
les observations que nous avons déjà faites lors de l'Enquête précédente.

Les fumées épaisses et prolongées qui sortent à gros
flocous de la grande cheminée, et particulièrement de toutes
les petits travaux de bois espacés sur les toitures de la Manufac-
ture actuelle constituent pour le voisinage une incommodité
sans exemple nulle part, ainsi qu'un danger permanent
d'incendie occasionné par la pluie d'allumettes et le
débri inflammable qui sortent de toutes ces cheminées
et que le vent porte chez les voisins.

Ces fumées jaunes, qui sont très denses, et absolu-
ment suffocantes, se répandent par et envahissent
les habitations, cours et jardins du voisinage
ou fréquemment dans la fumée, on se trouve
dans un véritable nuage, rendant l'atmosphère très pous-
sée.

En conséquence de l'Enquête, nous avons l'honneur
d'inviter le Maire de vous demander qu'il soit imposé
au moment de la reconstruction, telles mesures
propres à faire cesser l'incommodité des fumées
ainsi - que le danger d'incendie ci-dessus signalé.

Sauvegarde, aquarelle - etc - - -

Signé : Pequet frères.

Le sept mai 1900, nous avons reçu
la protestation de M. Bujardet dont la teneur suit :

relativement à la construction de la Manufacture d'allumettes
propriété rue du Vivier, je prends la liberté de signaler les
réformes qui paraissent urgentes d'apporter dans la nouvelle
installation, afin de protéger les voisins contre les fumées
insalubres et les risques d'incendie.

Pour cela il faudrait construire une cheminée suffisam-
ment élevée afin que les fumées puissent se dissiper
sans incommoder les habitants, ni déteindre les récoltes
arbres fruitiers et autres avoisinant la manufacture.

Il conviendrait également d'incinérer les déchets de
la fabrication, afin qu'ils ne tombent plus en réputation
complète aux alentours.

Dans l'intérêt général, il serait bon de conserver
les limites voulues, pour qu'il n'y ait pas d'obstacle
à un moment donné pour la création de la Rue
propriété devant passer derrière la manufacture
Agréz, etc.

Signe : Brugard

Le 10 mai 1900, nous avons reçu la
protestation, immuable en cinq feuillets.
Signée de 300 personnes et annexée au procès-
verbal.

Le quatorze mai, aucune nouvelle
protestation ne nous ayant été présentée, nous avons
clos le présent procès-verbal.

Le Maire

Le présent procès-verbal a été communiqué dans le
délai de cinq jours à l'administration préfectorale des manufactures
de l'Etat, ainsi que les protestations.

et l'assure. La réponse satisfaisante de
l'Administration des allumettes :

M^r le Maire -

Vous avez bien voulu me communiquer le dossier des réclamations
présentées à la mairie et la suite de l'enquête relative à la
reconstruction de la manufacture des allumettes
d'Aubervilliers.

J'ai l'honneur de vous adresser les observations
auxquelles m'ont paru devoir donner lieu les différentes réla-
mations dont il s'agit.

Telles se rattachent à deux faits : 1^o La gêne causée au
voisinage par les fumées,

2^o Le danger d'incendie provoqué par la projection d'étincelles
Sur ce qui concerne les fumées, la lettre de M^r Pequet, fondeur
fabricant n^o 128, rue de Virois, mentionne qu'elles
s'échappent particulièrement des petits tuyaux de tôle
sifflés sur les toitures de la Manufacture actuelle.
Les tuyaux correspondent aux différents poêles destinés
au chauffage des ateliers et dans lesquels nous brûlons du
coke. Cet inconvénient n'existera plus dans la nouvelle
Manufacture qui sera installée à chauffage à vapeur.
Des lors la cheminée de l'usine ne laissera plus échapper
que des fumées provenant des foyers des chaudières.

D'autre part, l'aménagement dans les meilleures
conditions d'un four à incinérer, permettra de
brûler complètement les résidus de la fabrication
et le dégagement d'étincelles pourra être faci-
lement évité.

neux tout plus après la reconstruction

Agree

Signé : Le Directeur intercommunal

Blanchard

Après du Maire

Le Maire d'Aubervilliers

Vu le Procès-Verbal d'Enquête des 14 avril - 14 mai 1900 relative à la demande faite par l'Administration des manufactures de l'Etat en vue d'être autorisée à agrandir en la reconstruisant la manufacture nationale des allumettes située Rue de Nîmes 124 à Aubervilliers.

Vu les protestations jointes de M^{rs} Pequet, Peres et Bayardet, ensemble la protestation collective signée par 360 personnes habitant les environs de la manufacture.

Considérant que les arguments invoqués dans les protestations méritent d'être pris en considération.

Considérant d'autre part que l'Administration des allumettes s'engage dans sa lettre rectificative jointe au dossier à faire disparaître les dangers d'incendie par l'installation d'appareils à vapeur qui permettront par la suite d'éviter le brûlage des résidus de fabrication.

Confiant dans l'engagement pris

Par le Directeur de la manufacture
d'Aubervilliers, de nature à dissiper les
craintes des propriétaires voisins, et
espérant que les conditions régionales
lui seront imposées dans cet ordre d'idées.

C'est d'avis.

Après une suite favorable suit donnée
à la demande faite par l'administration
des manufactures de l'Etat en vue de
la reconstruction de la fabrique sans
réservé des restrictions et des
limites.

Le Maire
E. Vallé



PRÉFECTURE DE POLICE

2^e DIVISION

4^e BUREAU

2^e SECTION

ÉTABLISSEMENTS
DANGEREUX, INSALUBRES
OU INCOMMODOES

1^{re} Classe

N^o 1487

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 11 octobre 1900

NOUS, PRÉFET DE POLICE,

Vu N^o 14 la demande faite par l'Administration des
Manufactures de l'Etat

tendant à obtenir la permission d'agrandir, le recouvrant,
la Manufacture nationale de allumettes chimiques, autorisée
par arrêté préfectoral, en date du 4 juillet 1877 et située
Rue du Vin, 124, à Aubervilliers

et le plan des lieux y annexé ;

2^e Le procès-verbal d'enquête de commodo et incommode,
dressé du 14 avril au 14 mai 1900, par
le Maire d'Aubervilliers

constatant que des oppositions observations se sont produites,

et contenant l'avis de ce fonctionnaire ;

3^e Les certificats d'apposition d'affiches dans les communes
environnantes ;

4^e Le rapport du Commissaire de police de la circonscription
d'Aubervilliers

en date du ... avril 1900 ;

Le rapport de la Commission d'Hygiène de l'arrondisse-
ment de St Denis en date du 12 juin 1900 ;

5^e Le rapport du service d'Inspection des Établissements classés,
en date du 8 mai 1900 ;

6^e Le rapport de l'Architecte de la Préfecture de Police, en
date du 11 juin 1900 ;

7^e Le rapport du Service des Ponts et Chaussées, en date
du ...

8^e Le rapport du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité
du département de la Seine, en date du 26 octobre 1900 ;

9^e L'avis du Conseil de Préfecture du département de la Seine,
en date du 29 septembre 1900 ;

10 Le décret du 13 octobre 1810 et l'ordonnance du 14 jan-
vier 1815 ;

11 L'ordonnance de police du 30 novembre 1837 ;

12 Et les décrets des 19 mai 1873, 12 juillet 1884, 20 mars 1888
et 3 mai 1886 ;

Procès-verbal de l'enquête
dressé le 17 X^{bre} 1900

REP. CHATEL (SECON. Ed.) - 2257-90

MOD. 157. 7036. 12. 90.

Considérant que la fabrication des allumettes chimiques aux termes du décret du 2 Mai 1876, rangée dans la 1^{re} classe d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes;

Qu'il résulte de l'ensemble de l'instruction, que la nouvelle manufacture d'allumettes chimiques sera suffisamment éclairée des habitations particulières; que les mesures ci-après proposées, le souci d'hygiène publique et de salubrité de la Seine ont dû nous à écarter tout danger ou inconvénient grave pour le voisinage;

Qu'il n'y a, de lors, pas lieu de s'arrêter aux protestations formées à l'enquête;

Par ces motifs :

Arrêtons :

Article 1^{er} :

L^e Administration des Manufactures de l'Etat est autorisée à agrandir, et, le reconstruisant, la manufacture nationale de allumettes chimiques déjà autorisée par arrêté préfectoral, en date du 14 Juillet 1877, et située rue du Vieux, N° 124, à Aubervilliers,

Aux conditions suivantes :

1^o Les ateliers et magasins sont construits, matériaux incombustibles. Tout au moins, les bois apparents sont recouverts de plaque; la ventilation, des ateliers, sera assurée par gâches, chaudières, lanternes, de manière à entretenir complètement les fumées provenant de la combustion, des allumettes au cours de la fabrication;

2^o Le Sulfure de phosphore et le chlorate de potasse sont conservés dans les récipients d'origine et déposés dans des locaux destinés, extérieurs aux ateliers et fermant à clef;

3^o Le chauffage des ateliers, des écuries et des basses de trempage sera fait à la vapeur; l'éclairage sera électrique;

4^o Les portes des ateliers s'ouvrent de dedans en dehors; chaque atelier recevra : 1^o une bouteille d'acide carbonique liquide avec tube flexible permettant l'extinction, des allumettes enflammées accidentellement; 2^o des seaux maintenus remplis d'eau et placés au voisinage des appareils donnant lieu à des inflammations;

5^o Une canalisation d'eau sous pression sera disposée dans l'enceinte centrale de l'usine; cette canalisation portera trois bouches d'incendie au modèle de la commune, disposées aux extrémités et au milieu de l'usine.

ART. 2

Le permissionnaire sera tenu, en outre, de prendre toutes les précautions nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publiques.

ART. 3

Faute par le permissionnaire de se conformer aux conditions susindiquées, et à toutes celles que l'Administration jugerait utile, dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publiques, de lui prescrire ultérieurement, la présente autorisation pourra être rapportée.

ART. 4

Il est expressément défendu au permissionnaire de donner aucune extension à son établissement, et d'y apporter aucune modification de nature à augmenter les inconvénients de son industrie, avant d'en avoir obtenu l'autorisation.

ART. 5

La présente permission cessera d'avoir son effet dans le cas où il s'écoulerait, à compter du jour de sa notification, un délai de six mois avant que l'établissement ait été mis en activité, ou si son exploitation était interrompue pendant le même laps de temps.

ART. 6

Les droits des tiers sont expressément réservés.

ART. 7

Le présent arrêté sera notifié au permissionnaire par M. le *Maire d'Aubervilliers* chargé d'en assurer l'exécution, et de s'opposer à la mise en activité de l'établissement, jusqu'à ce que les conditions ci-dessus prescrites aient été exécutées.

Procès-verbal de cette notification nous sera adressé immédiatement.

Extrait du présent arrêté sera remis au service d'Inspection des Etablissements classés, qui devra nous faire connaître si les conditions ci-dessus indiquées ont été remplies exactement.

Le Préfet de Police,



Signé : Verine.
Par : Louis Chabry,
Secrétaire Général.

Chabry

Le 7 Février 1948

Bureau d'Hygiène
CA/GR

Le Médecin Directeur du Bureau d'Hygiène
d'Aubervilliers

à
Monsieur le Directeur Général
de l'Assistance Publique
P A R I S

Monsieur le Directeur Général,

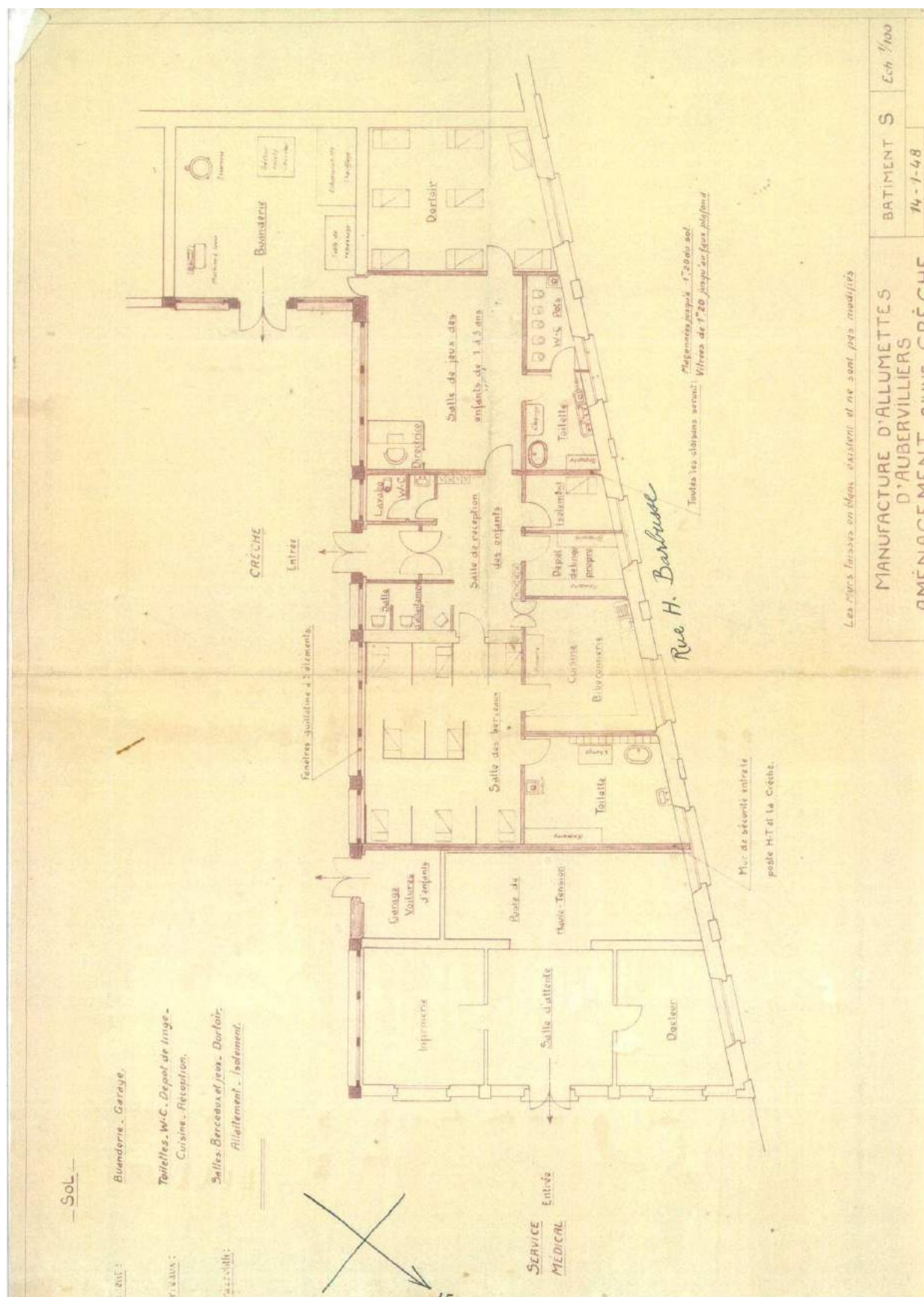
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le plan d'un projet de crèche à construire à la Manufacture d'allumettes, 125, rue Henri Barbusse à Aubervilliers. Cette manufacture emploie actuellement environ 400 ouvriers dont 250 ouvrières.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Directeur Général de bien vouloir après examen nous adresser le plan ci-joint avec votre avis à Monsieur le Maire d'Aubervilliers Direction du Bureau d'Hygiène, Mairie d'Aubervilliers (Seine)

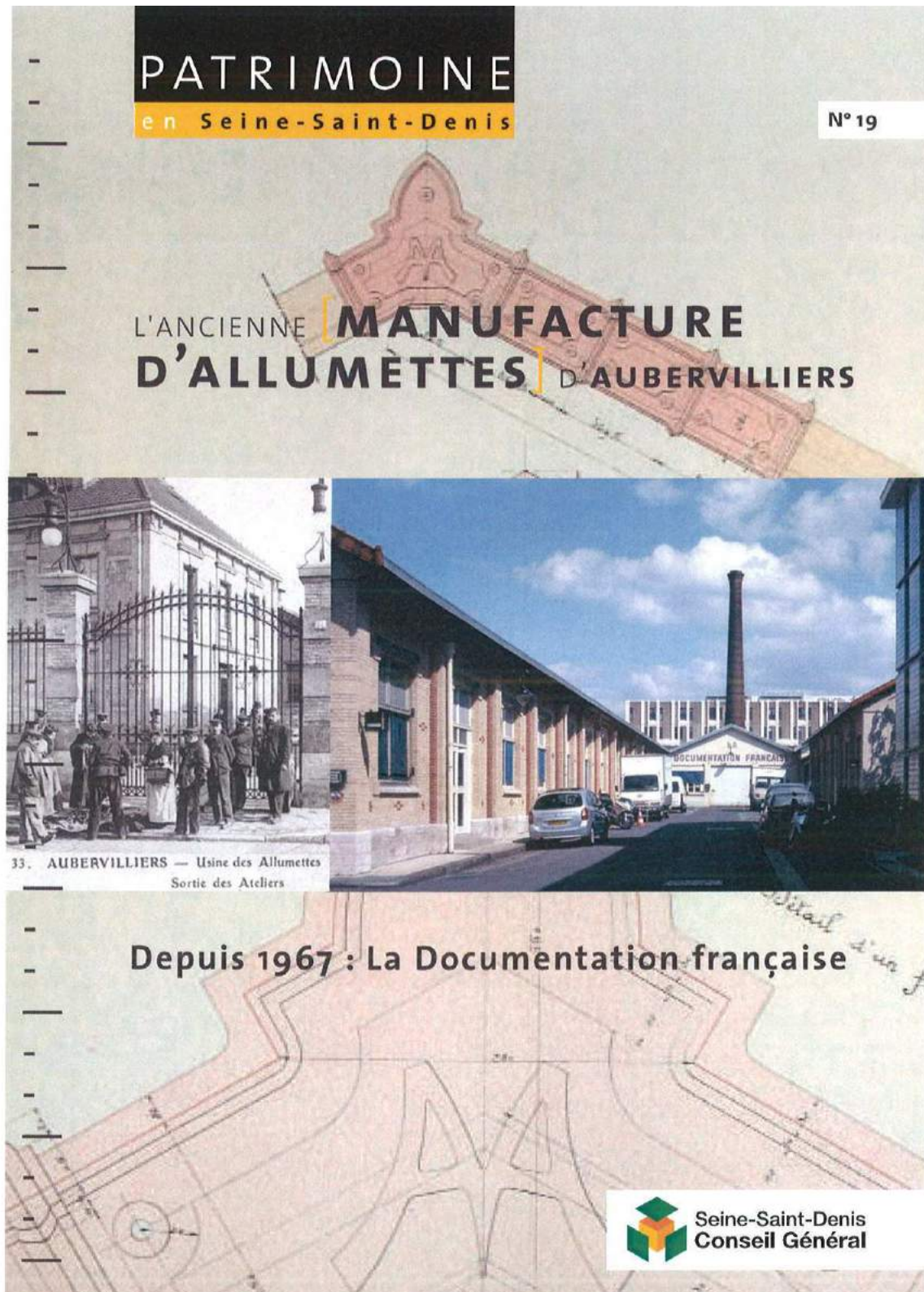
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes sentiments respectueux et tous dévoués.

Docteur APERT.

P.S. - Je me permets de vous demander s'il n'y aurait pas lieu d'agrandir la buanderie afin de pouvoir servir le cas échéant au personnel féminin.



Dans : http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/patrimoine_en SSD 19.pdf



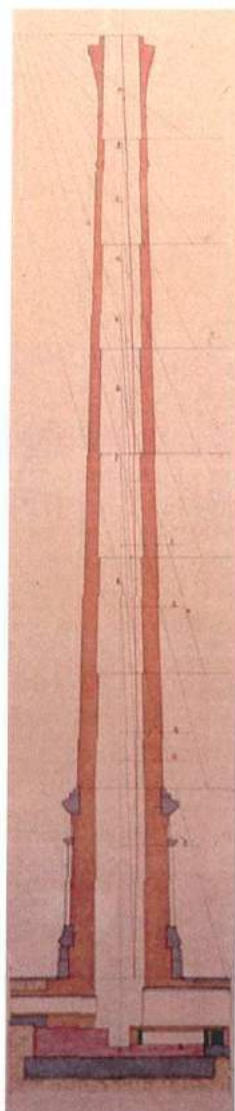
UNE CHEMINÉE

[MONUMENT HISTORIQUE]

Par arrêté en date du 7 avril 2005, la cheminée de l'ancienne manufacture d'allumettes au 124 rue Henri-Barbusse à Aubervilliers a été protégée au titre des monuments historiques.

Considérée en 1904, à l'époque de sa construction, comme l'une des plus belles cheminées d'Europe, elle domine du haut de ses quarante-cinq mètres un site d'où l'industrie s'est retirée depuis les années 1960. Les ateliers et magasins qu'elle surplombe, s'échelonnant du début du XX^e siècle à la fin des années 1950, sont occupés de nos jours pour partie par la Poste et pour partie par La Documentation française. C'est l'une des dernières hautes cheminées encore debout dans un département qui en a compté des centaines. Elle est visible de loin, ponctuant les paysages et marquant la mémoire de cette banlieue formée par l'industrie.

Si elle est haute, c'est parce que, comme toute cheminée d'usine, sa hauteur même servait à créer le tirage dans les chaudières des machines à vapeur, faisant tourner des appareils mécaniques mais aussi, à Aubervilliers, des générateurs électriques. Calculée pour résister aux pressions du vent – sa maçonnerie de brique, de meulière et de pierre de taille



pèse 1 220 tonnes –, elle servait également à rejeter loin dans l'atmosphère non seulement les fumées de charbon mais d'autres fumées encore, "jaunes, très lourdes et absolument suffocantes", selon des plaintes du voisinage.

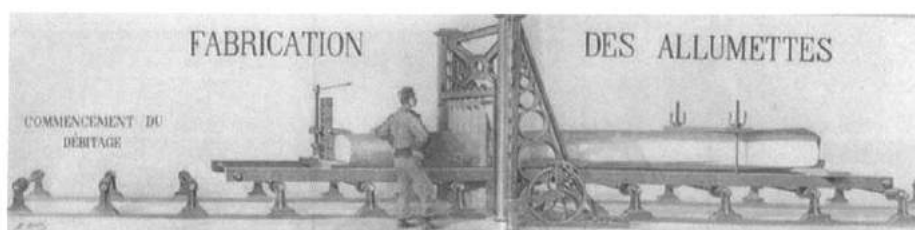
Si elle est belle, avec son piédestal et son chapiteau appareillés de motifs géométriques en briques rouges et blanches, c'est que, dessinée par des ingénieurs polytechniciens au service d'une industrie monopolisée par l'État, elle signalait une manufacture qui se voulait modèle, conçue d'un trait, savamment et symétriquement ordonnée, éclairée à l'électricité, chauffée à la vapeur, dotée de machines "continues" d'invention toute récente et devant tourner la page sur un chapitre dramatique de maladies professionnelles et de grèves retentissantes.

1. Cheminée, épure, décembre 1902 (archives de La Documentation française).

Dans : http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/patrimoine_en SSD 19.pdf

L'ALLUMETTE [CHIMIQUE], UN FEU NOUVEAU

Feu instantané à la portée de tous, " la démocratisation du don de Prométhée ",
l'allumette chimique est l'une des inventions majeures du XIX^e siècle.



2. Aquarelle d'E. Hellé vers 1878 (*Flammes et Fumées*, n° 82, été 1979).

L'allumette, un bout de bois sec trempé à son extrémité dans du soufre, est connue depuis l'Antiquité. Mais l'allumette chimique qui sert à *produire* du feu, et pas simplement à le transporter d'un corps déjà en combustion, est une nouveauté qui ne se propage qu'au cours des années 1830. L'invention consistait en celle d'une pâte mélangeant, avec d'autres produits (gomme arabique, matières colorantes, sable fin ou verre pilé), un agent comburant - le chlorate de potasse - et un agent combustible - le phosphore blanc - fabriqué industriellement à partir d'os calcinés. Par trempage, cette pâte chimique formait le bouton de l'allumette, s'enflammant par frottement sur toute surface rugueuse, même l'étoffe d'un pantalon.

Presque anonyme - attribuée par les uns à un droguiste anglais, par d'autres à un étudiant franc-comtois -, l'invention rencontre un vif succès auprès des consommateurs de toutes les classes, en ville et à la campagne, remisant rapidement au rayon des antiquités l'appareillage peu commode requis jusqu'alors pour faire du

feu : briquet en acier, silex et amadou. Son succès se mesure à la multiplication de brevets déposés à partir des années 1840, notamment pour des procédés de débitage des tiges de bois, et par le nombre d'industriels qui se lancent dans sa fabrication. Une enquête de 1847 en dénombre 43 à Paris, employant environ 700 ouvriers. Mais cette statistique ne concerne que les douze arrondissements de la capitale d'avant 1860, ne prenant en compte ni les petits ateliers familiaux ni les fabriques plus importantes qui commençaient à s'établir en dehors de la ville.



3. Trempage des allumettes chimiques opéré à la main

Louis Figuier "Le phosphore et les allumettes chimiques". *Les merveilles de l'industrie ou description des principales industries modernes*, tome 3, Paris, 1875.

UNE [INDUSTRIE DE BANLIEUE], PANTIN ET AUBERVILLIERS

En raison des dangers d'explosion ou d'incendie, la loi de 1810 relative aux manufactures et ateliers insalubres, incommodes ou dangereux s'appliquait aux fabriques d'allumettes.

Leur installation n'était autorisée qu'éloignée des habitations particulières et après une enquête publique dite de *commodo et incommodo*. De ce fait, des fabricants de Paris ou de La Villette se mettaient à la recherche de terrains isolés, et moins chers, dans les communes limitrophes de Paris. Trois fabriques d'allumettes sont attestées à Pantin dès les années 1850, celle du sieur Cornu, celle du sieur Gay et celle des sieurs Lancastets et Rimaillho, autorisée en 1858 – avec emploi d'appareils à vapeur – sur la route d'Aubervilliers, l'actuelle avenue Édouard-Vaillant dans le quartier des Quatre-Chemins.

À Aubervilliers, une autorisation préfectorale est donnée le 12 septembre 1867 à la Dame Veuve Lequin, née Bouvier et dite Delabarre, domiciliée rue de Flandre à La Villette, pour établir une fabrique d'allumettes au lieu-dit La Motte, rue du Vivier (rue Henri-Barbusse depuis 1945).



4. Portefeuille d'allumettes de la fabrique Rimaillho frères à Pantin

C'est cet établissement qui est à l'origine de la manufacture actuelle, entièrement reconstruite à partir de 1902.

Nous ne savons pas grand-chose de sa configuration primitive, sauf qu'elle était effectivement isolée des habitations. Clos de murs, une maison d'habitation et une douzaine d'ateliers et hangars couvraient 4 300 m² d'un terrain de 5 000 m², une parcelle en "lanière" comme celles qui l'avoisinaient, encore vouées à la culture maraîchère et aux arbres fruitiers. Nous savons aussi qu'en 1872 cette fabrique Delabarre employait 80 personnes : 20 hommes, 20 femmes et 40 enfants.

5. Pantin, Manufacture d'Allumettes, carte postale, début du XX^e siècle

Le bâtiment sur la rue servait de logement pour une trentaine de membres du personnel, contremaîtres ou ouvriers de la section des machines. Comme les ateliers qui se déployaient derrière, il a été démoli au début des années 1960, cédant la place au groupe scolaire Jean-Lolive.

L'ALLUMETTE [SUPPORT FISCAL]

Au lendemain de la guerre franco-allemande et de la Commune, le gouvernement d'Adolphe Thiers décide de créer un impôt sur les allumettes.



6. Le quartier des Quatre-Chemins vers 1900

1. Manufacture d'Aubervilliers. 2. Site de Sainte-Marguerite à Pantin. 3. Manufacture de Pantin (rue d'Aubervilliers).

Perçu au moyen d'une vignette collée sur les boîtes, cet impôt, institué par la loi du 4 septembre 1871, faisait partie d'une série de mesures fiscales destinées à faire face aux charges laissées par la guerre et par l'indemnité à payer à l'Allemagne. Le 2 août 1872, une nouvelle loi fit de la fabrication et de la vente des allumettes chimiques un monopole d'État. Toutes les fabriques existantes - plus d'un millier sur l'ensemble du territoire - furent expropriées. Pour leur usine de Pantin, d'une superficie de 8 300 m², les frères Rimailho auraient touché 1 180 000 francs d'indemnité ; le fils Lequin reçut 380 000 francs pour la fabrique d'Aubervilliers.

Afin d'éviter la création de postes de fonctionnaires, l'État choisit de concéder

l'exploitation du monopole à une compagnie privée, moyennant une redevance fixe basée sur la vente annuelle de 40 milliards d'allumettes. Cette Compagnie générale des Allumettes chimiques conserva une douzaine de sites de production, parmi lesquels les deux usines de Pantin et d'Aubervilliers, réunies alors en une seule direction. Celle-ci est complétée en 1880 par l'achat d'une ancienne distillerie située à Pantin, entre la rue Sainte-Marguerite et la route de Flandre (actuelle avenue Jean-Jaurès) et transformée en siège des trois établissements. L'ensemble est le plus important du pays, produisant 13 milliards d'allumettes sur les 27 milliards fabriqués par la Compagnie en 1887.

La fabrication restait en grande partie manuelle. Les tiges de bois étaient d'abord serrées dans des presses, contenant chacune un millier d'allumettes "blanches", espacées les unes des autres en vue de leur "chimicage", c'est-à-dire leur trempage d'abord dans un bain de soufre et ensuite dans la pâte chimique. Après séchage, les presses étaient "dégarnies" et les allumettes finies rangées dans des boîtes ou portefeuilles en carton.



7. Machines à faire la pâte (L'Illustration, 13 avril 1895).

UNE INDUSTRIE [TRÈS INSALUBRE]

Dans les ateliers, les prises de feu étaient fréquentes mais rarement graves. En revanche, les émanations âcres et vénéneuses du phosphore blanc rendaient le travail extrêmement malsain.

Absorbées par les ouvriers, dont l'haleine et les urines devenaient phosphorescentes, ces vapeurs étaient à l'origine de ce qu'ils appelaient le "mal chimique", une maladie parfois mortelle et pouvant occasionner d'atroces mutilations. Les mâchoires nécrosées de ses victimes se détachaient par fragments noirâtres au milieu de plaies et d'abcès.



8. Maxillaire inférieur d'une ouvrière allumetière morte de la nécrose phosphorée en 1870 (*Gazette des Hôpitaux*, 22 juillet 1871).

Les allumettes de sûreté, inventées en 1852 par l'industriel suédois Johan Lundström et fabriquées à Lyon par les Coignet, principaux fournisseurs français de phosphore, supprimaient tout risque en remplaçant le phosphore blanc par l'inoffensif phosphore rouge. Mais, nécessitant un frottoir spécial sur la boîte, ces allumettes dites hygiéniques ou suédoises ne prenaient pas auprès des consommateurs.

Au cours des années 1880, les conditions de travail à Pantin-Aubervilliers commençaient à émouvoir l'opinion au-delà du monde des médecins et hygiénistes.

Craignant que sa concession ne soit pas renouvelée, la Compagnie n'investissait que peu dans la modernisation de l'outillage et l'assainissement des ateliers, se mobilisant plutôt dans la poursuite des fabrications clandestines qui avaient éclos un peu partout depuis la création de l'impôt. Ses propres produits étaient d'une ininflammabilité notoire, la faisant traiter, sur les boulevards, de "Compagnie des bouts de bois contre l'incendie".

Fin 1889, le ministre des Finances résilia sa concession, confiant le monopole à la Direction générale des Manufactures de l'État, déjà chargée de l'exploitation du monopole des tabacs. Au nom de l'État, cette administration reprit possession des usines de Pantin et d'Aubervilliers, ainsi que d'autres usines à Marseille, Bordeaux, Trélazé (Maine-et-Loire) et Saintines (Oise). En 1892, une manufacture neuve fut mise en chantier à Aix-en-Provence.



9. Les Allumettes, carte postale début du XX^e siècle
À gauche, les allumettes de la Régie, à droite les allumettes de Contrebande.

ALLUMETTIERS [EN GRÈVE]

Soutenus par leurs camarades des tabacs, les allumettiers de Pantin-Aubervilliers fondèrent un syndicat en 1892, regroupant presque tout le personnel : 500 femmes et 170 hommes.

Fin 1892, un premier congrès national fédéra les syndicats de toutes les manufactures. Au printemps 1893, partie de Pantin, une grève générale fit cesser le travail pendant deux semaines. Deuxième grève, plus dure, du 28 mars au 2 mai 1895 : les allumettiers, notait



10. Les délégués au deuxième congrès national des ouvriers et ouvrières des manufactures d'allumettes de France, tenu à Pantin-Aubervilliers, 23-28 Avril 1894

une certaine presse, étaient prompts à s'enflammer. Derrière les revendications - augmentation des salaires, suppression des amendes, renvoi des contremaîtres de l'ancienne compagnie, création de crèches et de salles de bains, abandon du phosphore blanc - se profile un autre enjeu : l'autorité du syndicat face au nouveau patron, l'État républicain et son ministre des Finances. Ce n'est qu'au cours de la seconde grève qu'est enfin annoncée la création d'une commission chargée d'étudier la suppression du phosphore blanc.

Si l'histoire ne retient guère les noms des délégués - Ernest Deroy, Jacques Aschbacher...-, elle connaît bien celui de Léon Jouhaux, entré à Aubervilliers comme metteur en presse en août 1895. D'après les registres du personnel, où l'on retrouve aussi son père, manoeuvre à la manufacture de 1890 à 1899, Jouhaux aurait travaillé 1 907 jours à Aubervilliers : *"Travail - médiocre ; Conduite - mauvaise ; Caractère - mauvais"*.

Rue Sainte-Marguerite, au siège des trois établissements, deux ingénieurs de l'administration, Henri Sévène et Émile-David Cahen, parvinrent en 1898 à mettre au point une nouvelle pâte au sesquisulfure de phosphore, permettant la fabrication sans danger des allumettes préférées par les consommateurs, s'enflammant sur n'importe quelle surface. L'élimination du phosphore blanc dans les manufactures françaises put intervenir la même année ; en 1906, la convention de Berne interdisait son emploi dans plusieurs pays européens.



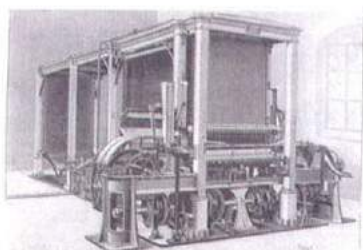
11. Léon Jouhaux (1879-1954)

Secrétaire général de la CGT, président de la CGT-FO après la Deuxième guerre et prix Nobel de la Paix en 1951.

NAISSANCE D'UNE

[MANUFACTURE MODÈLE]

De 1902 à 1904, la fabrique Delabarre est rasée et remplacée par une manufacture neuve.

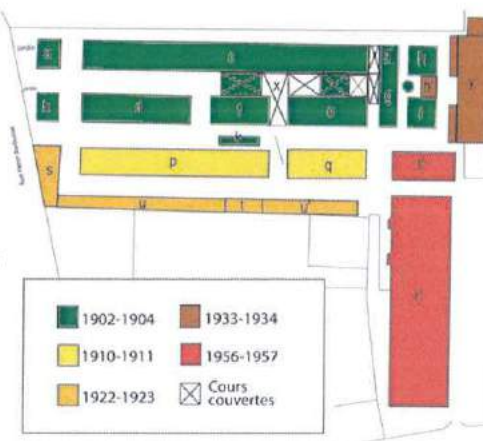


12. La machine continue Sévène et Cahen
(La Nature, 3 décembre 1904).

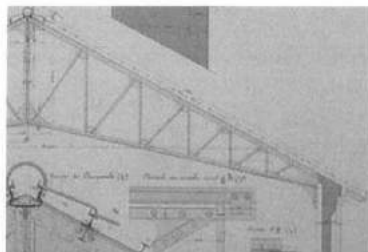
Toujours dans un but d'assainir le travail, Sévène et Cahen avaient conçu une machine effectuant en vase clos toutes les opérations de fabrication et d'emboîtage des allumettes. La pâte au "sesqui" supprimant les risques d'intoxication, le vitrage étanche devint inutile. Mais la machine continue, inspirée d'un modèle américain dont l'administration avait envisagé l'achat en 1896, était au point, pouvant débiter 2,5 millions d'allumettes par journée de travail de dix heures. Objet d'un premier brevet d'invention en juin 1897, elle fut exposée en 1900 dans le pavillon des Manufactures de l'État.

C'est l'installation de seize de ces machines "SC" qui commande la reconstruction de la manufacture, préparée dès 1895 par l'acquisition, au nord, d'un terrain de 6 400 m²ensemencé en luzerne. Autorisés par une loi du 5 février 1901, les travaux sont dus au service central des constructions des Manufactures de l'État, dirigé par l'ingénieur Tiburce Clugnet.

Derrière la grille et le portail d'entrée, deux pavillons identiques (A et B) comportent des vestiaires, une loge de concierge et des bureaux, avec des appartements à l'étage pour le directeur et pour l'ingénieur. Conformément aux prescriptions du Conseil de salubrité de la Seine, les ateliers de fabrication sont en rez-de-chaussée, leur longueur dictée par celle de la parcelle, leur largeur, de 15 mètres, étant celle habituellement adoptée par le service central pour les bâtiments d'exploitation des manufactures de l'État. Le bâtiment C abritait les seize machines, alignées transversalement. Une zone centrale, située en face du magasin des produits fabriqués, était réservée au paquetage. Pardessus une conduite de ventilation rejoignant la cheminée, un tunnel de service court sur 150 mètres



13. Plan de la manufacture d'Aubervilliers en 1957, montrant les campagnes de construction successives



14. Détail du dessin de la charpente métallique de l'atelier C, avril 1903

sous toute la longueur de ce bâtiment, mettant à l'abri l'arbre de transmission de force motrice et les courroies reliées aux machines par en dessous.

Séparés les uns des autres pour éviter la propagation d'incendies, les trois bâtiments parallèles à l'atelier des machines continues servaient de magasins d'approvisionnement en allumettes blanches (D et E) et de magasin de produits fabriqués (F). De conception identique, ateliers et magasins sont édifiés en maçonnerie de briques sur un soubassement de pierre, les baies rectangulaires surmontées de linteaux métalliques venant des aciéries de Longwy. Les toitures à deux pans, couvertes en tuiles mécaniques de Montchanin, sont ponctuées de lanternons de ventilation et portées par de légères fermes métalliques empruntées au catalogue du Creusot de 1895.

Au fond, dans l'axe de l'allée centrale, la cheminée se dresse au milieu d'un quartier de bâtiments techniques : machines motrices, chaudières, dynamos et atelier de réparations (G), laboratoire de préparation des pâtes (H), forge et magasin des produits chimiques (I), fosses à charbon (M) et bains-douches (L). Outre les motifs décoratifs sur

les murs en brique, on remarque partout le monogramme formé d'un 'M' et deux 'A', répété sur les cuvettes en fonte des tuyaux de descente et sur les rives en terre cuite des pignons des ateliers.



15. Cuvette en fonte d'un tuyau de descente d'eaux pluviales

En fabrication manuelle, pour un million d'allumettes, il fallait onze ouvriers ; avec la nouvelle machine à grand rendement, quatre suffisaient. À la construction de la nouvelle manufacture, les allumettiers craignaient que, pour protéger leur santé, l'administration ne projetât tout simplement de les jeter sur le pavé. Mais l'augmentation progressive de la consommation, dépassant enfin les 40 milliards en 1908, et, en même temps, la réduction à neuf heures de la journée de travail, maintenaient les effectifs à Pantin-Aubervilliers entre 600 et 700 jusqu'à la Première Guerre, nombre diminuant ensuite mais ne passant jamais sous le seuil de 300 personnes.



16. Les bâtiments techniques autour de la cheminée

LES [ALLUMETTES], SUITE ET FIN

Pour répondre à l'augmentation de la consommation, la manufacture d'Aubervilliers connaîtra plusieurs agrandissements.



17. Vue générale de la manufacture vers 1957, avec le nouveau magasin R' au fond, à droite de la cheminée

Dès 1911, l'usine s'étend sur un terrain acquis vers le sud où sont édifiés deux magasins (P et Q) pour lesquels le service central se contente de reprendre les plans de 1902. Par la même occasion, les magasins D et F sont transformés en ateliers de fabrication avec la création d'un tunnel de service en sous-œuvre. Le parc des machines passe alors de seize à trente. Le début des années 1920 voit la construction de nouveaux ateliers le long du périmètre sud (U, T et U') et d'un bâtiment de vestiaires (S), transformé en crèche à partir de 1948. Toujours en rez-de-chaussée, ces derniers bâtiments se distinguent par leur structure en béton armé, leur toiture en terrasse et leur absence de décoration.

Les ateliers anciens voient également des transformations, notamment pour la création d'un atelier d'impression d'étiquettes et l'installation d'une scierie pour la confection

des boîtes. Dû à Roland Boudier, architecte albertvillarien qui travaillait aussi pour le Service d'Exploitation industrielle des Tabacs et des Allumettes (l'héritier de la Direction générale des Manufactures de l'État), le dernier agrandissement est le magasin R', bâtiment de 3 240 m² couvert en sheds, inauguré en 1958, deux ans seulement avant la décision de fermer le site.

Concurrencées, dans la cuisine, par les allumages intégrés et, chez les fumeurs, par les briquets jetables, les allumettes, dont les ventes atteignaient 80 milliards dans les années 1960, entament ensuite ce qui semble être un déclin inexorable. La fermeture de la manufacture d'Aubervilliers en 1962 est suivie par celle de toutes les autres à l'exception de Saintines, vendue par la Seita en 2000 mais encore en activité, fabricant des allumettes sous la marque *Flam'Up*.



18. Atelier de déroulage du bois pour les boîtes et les pochettes, vers 1957

[LA DOCUMENTATION FRANÇAISE] S'INSTALLE À AUBERVILLIERS

En 1967, les locaux laissés vacants sont affectés par l'administration des Domaines à La Documentation française.

Relevant des services du Premier ministre, La Documentation française a pour mission de rassembler de la documentation sur la France, l'Europe et le monde, d'élaborer, éditer et diffuser des études et documents d'information générale sur les questions d'actualité et de citoyenneté. En 1967, lorsqu'elle s'installe à son adresse actuelle au 29-31 quai Voltaire, dans le 7^e arrondissement de Paris, ses services techniques et logistiques s'établissent à Aubervilliers. Les anciens

Leclercq. Dans sa silhouette et ses matériaux contemporains, cet édifice, inauguré en 1997, offre un contraste affirmé avec l'architecture manufacturière de la Belle Époque, mais ses deux longs bâtiments symétriques, placés en retrait de la rue, respectent la longitudinalité caractéristique du site depuis le XIX^e siècle. La passerelle qui les relie forme une galerie transparente, laissant voir le paysage en arrière-plan, où se dresse la cheminée monumentale.



19. La cheminée vue à travers la passerelle du nouveau bâtiment

pavillons accueillent des bureaux tandis qu'ateliers et magasins sont aisément adaptés à des fonctions de stockage d'archives et de papier d'imprimerie, d'entreposage de publications et de façonnage de brochures et de périodiques.

Au milieu des années 1990, un programme de modernisation est engagé. Le pavillon B, le bâtiment S et les premières travées des ateliers D, P et U sont démolis pour laisser place à un immeuble de bureaux dû aux architectes Fabrice Dusapin et François

Aujourd'hui, celle-ci a besoin de soins. Un morceau de l'anneau de fonte protégeant son couronnement est tombé lors de la tempête de décembre 1999. Dans le périmètre de sécurité établi autour de son socle, la végétation propre aux friches reprend ses droits. Un plan de financement associant l'État et les collectivités territoriales se met en place pour la restauration de la cheminée, soutenu par la Fondation du Patrimoine grâce au mécénat d'une société dont le siège est à Aubervilliers. De par son intérêt historique, la cheminée centenaire mérite pleinement la sollicitude de ces partenaires.



« Outre la mise en valeur des richesses archéologiques, nous avons voulu éclairer le patrimoine architectural de la Seine-Saint-Denis, de l'usine au patrimoine du logement social, de la Basilique de Saint-Denis à la maison de plâtre, témoin le plus modeste de l'histoire locale.

Le partenariat avec le ministère de la culture se traduit par des actions de recherche, de valorisation et de diffusion des connaissances en direction d'un large public.

Dans la collection patrimoine en Seine-Saint-Denis, "L'ancienne manufacture d'allumettes d'Aubervilliers" constitue un des éléments de mise en valeur de l'histoire riche et originale du territoire départemental. Cette connaissance élargie de notre héritage culturel vise également, en montrant la part prise par les femmes et les hommes de notre département, à favoriser la réflexion de chacun pour la constitution d'un avenir solidaire en Seine-Saint-Denis. »

Hervé Bramy

Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

CRÉDITS

En couverture

Carte postale ancienne (coll. P. Smith), photo du site actuel (L. Desmoulins), dessin de rives en terre cuite 1910 (archives de La Documentation française).

Texte et recherche iconographique

Paul Smith, Direction de l'architecture et du patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication.

Illustrations

Archives de La Documentation française : 1, 14. Coll. S. Pinaud : 4. Coll. P. Smith : 5, 9. Bureau du patrimoine, CG 93 : 6, 13, 16, 19. Archives de la CGT : 10. BnF : 11. Laurent Desmoulins : 15. Archives Altadis : 17, 18. Willy Vainqueur : photo de la cheminée p 11.

Direction éditoriale

Jean-Barthélemy Debost, Bureau du patrimoine, Service de la culture, Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Mise en page

Claudine Rousset, Bureau du patrimoine, Service de la culture, Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Remerciements

Mélanie Corbé (Altadis), Christian Geoffroy (CGT Tabacs et Allumettes), Stéphane Pinaud (<http://boite.allumette.free.fr>), Janine Charron, Benjamin Lahache et Denis Pirovani (La Documentation française), Antoine Furio (Bureau du patrimoine, Service de la culture, Conseil général de la Seine-Saint-Denis).

BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET

SILBERBERG, Marcel, "Un siècle d'activité allumettière à Pantin et Aubervilliers", Paris : *Flammes et Fumées*, n° 33, hiver 1961-62.

EVENO, Muriel et SMITH, Paul, *Guide du chercheur, histoire des monopoles du tabac et des allumettes en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris : Altadis/Éditions Jacques Marseille, 2003.
www.altadis.com

1945-1995, *La Documentation française a 50 ans*, Paris : La Documentation française, 1999.
www.ladocumentationfrancaise.fr

SOURCES

Archives Altadis, Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, Archives municipales d'Aubervilliers et de Pantin, Archives de la Préfecture de Police, CEDIAS-Musée social, La Documentation française, Fédération CGT des personnels des Tabacs et Allumettes, Institut national de la Propriété industrielle.

ADRESSE DU SITE

La Documentation française, 124 rue Henri-Barbusse, Aubervilliers.

Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Culture, de la Jeunesse et du Sport, Service de la culture, Bureau du patrimoine
BP 193 - 93003 Bobigny Cedex • 01 43 93 82 61 • bureaudupatrimoine@cg93.fr • www.atlas-patrimoine93.fr

Dans : http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/inventaire/fiche.php?idfic=001inv004

Appellation	: SEITA ; Documentation Française
Commune	: Aubervilliers
Adresse(s)	: 124 rue Henri Barbusse
Inventeur - Informateur –Enquêteur	: Ecomusée de la banlieue Nord ; Furio Antoine
Année de la découverte ou de l'enquête	: 1993
Redacteur(s)	: Furio Antoine
Date de la rédaction	: 2003
Organisme	: CAUE 93 ; service du patrimoine culturel de la Seine-Saint-Denis
Type d'étude	: étude thématique patrimoine industriel ; étude PLU
Qualification de la datation	: campagne(s) de construction
Date de construction	: 1904

Auteur(s) : Clugnet (ingénieur) ; Guerquin (ingénieur) ; Boudier Roland (architecte, 1957) ; Leclerc François, Dusapin Fabrice (architectes 1990)

Description :

En 1874, la Compagnie générale des allumettes chimiques, monopole d'Etat, rachète une fabrique d'allumettes installée à cet endroit depuis 1867. En 1900, la Direction générale des Manufactures d'Etat qui a repris le monopole de la production d'allumettes depuis 1890 décide de reconstruire entièrement l'ensemble dans le but d'adapter les installations aux nouvelles normes productives. Le chantier est confié à l'ingénieur Guerquin sous la direction de Clugnet, ingénieur en chef du Service central des constructions et appareils mécaniques des Manufactures de l'Etat. Dès 1904, le site d'Aubervilliers est doté des machines automatiques "Sévène et Cahen" (du nom de leurs ingénieurs) à grand rendement, dit continu. Cinq ans plus tard, de nouveaux bâtiments sont construits sur des parcelles nouvellement acquises. D'autres agrandissements seront réalisés en 1914, 1934, 1956 et 1957. Cette dernière extension provoque la fermeture du site de Pantin qui fonctionnait aux Quatre-Chemins depuis un siècle. En effet, cette Manufacture d'allumettes reconvertie en entrepôt dans les années 1930 s'est effacée face aux magasins modernes d'Aubervilliers, conçus sur les plans de Roland Boudier, architecte albertivillarien. Cinq ans après sa fermeture en 1962, le site est repris par la Documentation française pour y installer ses services techniques et logistiques. En 1990, les architectes François Leclerc et Fabrice Dusapin sont sollicités pour réaliser l'extension de locaux accolés aux bâtiments de 1904. Reprenant les principes du plan de masse d'origine, les architectes associent subtilement des matériaux modernes (aluminium, acier, verre) à la brique pour créer un édifice totalement intégré à son environnement. Ce site est le dernier témoin des Manufactures d'allumettes de la région parisienne depuis la disparition de celles de Pantin. Son architecture caractéristique des grandes constructions industrielles du début du 20^e siècle est particulièrement soignée et remarquablement mise en valeur depuis la réhabilitation de 1990. Son organisation initiale en U autour d'une cour a été conservée. On retrouve les deux pavillons de l'entrée qui dissimulent deux séries parallèles de magasins et ateliers. Au bout de l'allée centrale, les anciens laboratoires, les forges et la chaufferie ferment la cour. Là s'érige la dernière cheminée non tronquée de la SEITA en Ile de France (ISMH, 2005). Tous les bâtiments, à structures métalliques hourdies de briques polychromes subtilement utilisées pour les décors de façade, contrastent avec le grand magasin en béton couvert de 18 sheds. Ce bâtiment, en bon état, sert aujourd'hui de centre de

formation pour les agents de La Poste. Les ingénieurs et architectes qui ont successivement travaillé à la construction du site se sont tous fait connaître pour avoir collaboré à la construction d'autres édifices de la SEITA. Ainsi Guerquin a été ingénieur associé à la réalisation de la Manufacture des tabacs de Marmande en Aquitaine. Clugnet, pour sa part, a réalisé le pavillon des tabacs de l'Exposition Universelle de 1889 avant de devenir ingénieur en chef des constructions des Manufactures d'Etat. Enfin, Boudier a effectué un parcours important au sein de la compagnie puisqu'il a réalisé pour leur compte le pavillon des tabacs lors de l'Exposition coloniale de 1931 puis celui de l'Exposition Universelle de 1937 en collaboration avec Mallet-Stevens, et enfin l'hôtel des tabacs du quai d'Orsay. Dans son ensemble, le site de l'ancienne manufacture des allumettes est remarquable et mérite un classement au titre des Monuments historiques.



SEITA ; Documentation Française (Aubervilliers) [001inv004]



iconographie : [cliquez ici pour retourner sur la fiche principale](#)



Usine d'allumettes SEITA [1363]
Phot. A. Furio - © Département de la Seine-Saint-Denis



Usine d'allumettes SEITA, Documentation française [1364]
Phot. A. Furio - © Département de la Seine-Saint-Denis



Usine d'allumettes SEITA, Documentation française [1365]
Phot. A. Furio - © Département de la Seine-Saint-Denis



Usine d'allumettes SEITA, Documentation française [1366]
© Département de la Seine-Saint-Denis

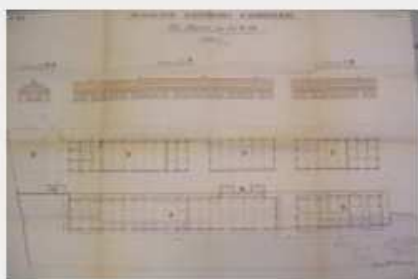


Perspective de la cheminée de l'ancienne manufacture d'allumettes depuis la rue Henri Barbusse [1603]
Phot. A. Furio - © Département de la Seine-Saint-Denis

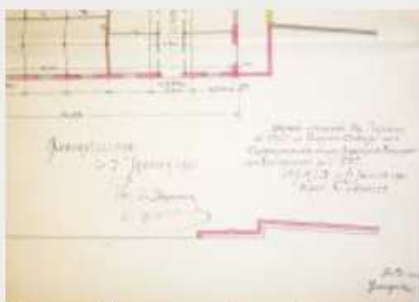


Entrée du magasin R' de l'ancienne manufacture d'allumettes [1604]
Phot. A. Furio - © Département de la Seine-Saint-Denis

Dans : http://www.atlas-patrimoine93.fr/pq-html/bases_doc/inventaire/fiche.php?idfic=001inv004



Plan et élévations des ateliers P et Q de la manufacture d'allumettes [1605]
Phot. A. Furio - © Département de la Seine-Saint-Denis



Plan et élévations des ateliers P et Q de la manufacture d'allumettes [1606]
Phot. A. Furio - © Département de la Seine-Saint-Denis



Phot. A. Furio - © Département de la Seine-Saint-Denis



Documentation Française, vue de l'extension et des passerelles derrière lesquelles se devine la cheminée de briques [13167]
Phot. A. Furio - © Département de la Seine-Saint-Denis



Aubervilliers, ancienne usine d'allumettes, Documentation française, cheminée. [19514]
Phot. L. Desmoulins - © Département de la Seine-Saint-Denis

Dans : <http://archives.seine-saint-denis.fr/Les-archives-des-manufactures-des.html>

Les archives des manufactures des tabacs et allumettes (sous-série 1ETP)

Le territoire de la Seine-Saint-Denis a accueilli trois sites majeurs de la société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA), établissement public chargé de la gestion des monopoles d'État sur ces produits.

Active de 1874 à 1962, la manufacture d'allumettes regroupe deux anciennes fabriques de Pantin (route d'Aubervilliers, aujourd'hui avenue Edouard Vaillant) et d'Aubervilliers (rue du Vivier, actuelle rue Henri Barbusse). En 1880, un troisième site installé route de Flandre à Pantin (actuelle avenue Jean Jaurès) abrite les laboratoires et les bureaux de direction du « bloc » Pantin-Aubervilliers, alors le plus important des cinq centres de production d'allumettes du pays.

A Pantin, la manufacture des tabacs est créée en 1876, sur le terrain d'une ancienne tannerie, bordé par les rues Courtois et Jean Nicot. Fleuron de l'industrie française du tabac, elle ferme en 1982, au terme d'une longue mobilisation de ses employés.

Enfin, à Saint-Denis, un centre de distribution, le magasin général des tabacs de Paris (MGTP), diffuse ses produits dans toute la région parisienne, de 1963 à 2007.



1- Manufacture de tabacs et allumettes, Pantin, 1981. Pierre Trovel-Mémoires d'Humanité / AD93

Les archives publiques de la SEITA, devenue Altadis en 1999, étaient conservées par son service patrimoine, supprimé suite au rachat d'Altadis par Imperial Tobacco en 2009. Les archives centrales ont alors été transférées au ministère de l'Economie et des Finances, et celles des manufactures aux services d'archives départementales concernés. C'est dans ce contexte que les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ont reçu, en juin 2009, des archives administratives, des plans et des photographies des manufactures de Pantin, d'Aubervilliers et du MGTP.

Dossiers individuels, registres matricules et bulletins de salaires (1850-1962) composent le fonds du service du personnel de la manufacture d'allumettes. Celui de la manufacture des tabacs (1877-1982) est moins important car la SEITA avait fait un premier dépôt aux Archives départementales des Hauts-de-Seine, en 1985. Il a néanmoins un contenu riche et documente notamment la fermeture de l'usine et la gestion du conflit par la Direction.

265 plans (1890-1979), la plupart aquarellés, permettent de suivre les constructions d'ateliers et leur aménagement intérieur. Des élévations de façades ou vues esthétiques de présentation en perspective présentent l'aspect des manufactures.



2- Conflit social à la manufacture des tabacs et allumettes de Pantin, 1982. Jean Texier - Mémoires d'Humanité / AD93.



3- Manufacture des tabacs et allumettes de Pantin, s.d. Guy Cheveux - SEITA / AD93.

Enfin, 135 photographies (1957-2007) témoignent de l'activité des ateliers du MGTP et de la chaîne de production de la manufacture des tabacs, spécialisée dans la fabrication des Gauloises.

L'inventaire de ce fonds, dont le contenu rencontre l'histoire industrielle, économique et sociale du département, mais aussi l'histoire individuelle des employés des manufactures, sera bientôt disponible.

Consulter le répertoire

http://archives.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/ir_seita_sans_image.pdf

Marie-Liesse Boquien
Archives départementales



● Un article de Bertrand Rocher
avec des photographies de Willy Vainqueur

Une administration originale, 124, rue Henri Barbusse

Voyage dans une institution
méconnue dont la mission est
d'éditer et de diffuser des
rapports officiels, des textes
de Constitution, les discours
d'hommes d'Etat... mais aussi
des ouvrages sur toutes les
grandes questions nationales
et internationales.

La Documentation française

Dernières
vérifications avant
une expédition.
La « Doc »
compte
100 000 abonnés.

Bernadette Saillant travaille depuis quinze ans à la Documentation française : « *Les gens d'ici ignorent ce que c'est. Il m'arrive souvent d'intriguer les personnes qui me demandent où je travaille.* » Gageons que dans les années à venir, beaucoup d'entre eux devraient apprendre à connaître cette atypique administration. Car la « Doc », comme ses employés l'appellent, a des ambitions. D'ici la fin de l'année prochaine, les effectifs devraient augmenter de 50 %. Environ 80 personnes venant des centres parisiens de l'Opéra et du quai Voltaire rejoindront les 120 employés de la rue Henri Barbusse. Une aubaine inespérée. Car, le 7 novembre 1991, le Conseil des ministres entérine la

délocalisation en province de la Documentation française, en même temps que d'autres entreprises et services publics. Blois, Caen, Nice tendent leurs bras. Une formidable levée de boucliers s'ensuit. Réuni en assemblée générale, le personnel adopte une motion aux accents dramatiques : « *La Documentation française ne veut pas être condamnée à mort !* » Laurent Delmas, du service communication, argumente : « *Nous sommes l'éditeur de l'administration : comment aurions-nous pu remplir cette mission loin de Paris ?* » A force de persuasion, le directeur, Jean Jenger, obtient un compromis. Les locaux occupés avenue de l'Opéra seront évacués et ses services partagés entre le quai Voltaire et Aubervilliers.

Il va de soi que le transfert à Aubervilliers ne peut s'opérer sans aménagements conséquents. Jean Jenger obtient une enveloppe financière destinée à accueillir convenablement les nouveaux arrivants mais aussi à améliorer les conditions de travail du personnel local.

des métiers très divers

Bernard Meunier, responsable du secteur commercial : « *Les deux grands pôles d'activité d'Aubervilliers seront le commercial, avec la vente par correspondance, et le technique avec l'impression, le stockage, le routage...* » A l'heure actuelle, en attendant les renforts, le personnel s'emploie à satisfaire les commandes de quelque

100 000 abonnés et autres acheteurs ponctuels de la « Doc ». Qui sont ces clients ? Mairies, universités, chercheurs, étudiants, simples particuliers.

L'éventail des métiers exercés rue Henri Barbusse est varié. Manœuvres qui assurent le stockage des publications ou du papier, imprimeurs offset et photograpeurs, assembleurs, expéditeurs... Il y a aussi les magasiniers qui arpentent l'immense entrepôt à la recherche des ouvrages commandés, les informaticiens qui centralisent un immense réseau de références reliant Aubervilliers, Lyon et Paris. Enfin, il y a tout le département commercial avec notamment les nombreuses personnes affectées au service de la vente par correspondance et les représentants qui sillonnent la France des librairies.

de nouvelles ambitions

Faut-il s'en étonner ? Sur ces 120 personnes, 15 seulement résident sur la commune. Bernard Meunier : « *Au début de notre installation, il semble que l'on ait cherché à favoriser l'embauche des habitants de la commune... contre la recommandation légale qui soumet nos embauches à des concours administratifs devant lesquels chacun est placé à égalité. Cette faveur est révolue et certains départs ont encore diminué le contingent albertivillarien.* » L'avenir ne devrait pas modifier cette donne. « *Comme beaucoup d'administrations, l'heure est hélas à la réduction d'effectifs. Nombre de départs ne sont pas compensés. Et nous n'organisons bon an mal an que 2 ou 3 concours dotés chacun d'un poste* », constate Laurent Delmas.

Au demeurant, la « Doc » n'entretient pas beaucoup de rapports avec les entreprises locales. « *Pourtant, les appels d'offres pour nos marchés sont ouverts à tous* », commente un ouvrier de l'atelier de routage. En l'occurrence, l'intérêt de l'État pour Aubervilliers tient dans la disponibilité de l'ancienne fabrique d'allumettes : des locaux vastes et idéalement situés pour une activité de stockage inconcevable à Paris intra muros.

Un lieu riche de mémoire

Cinquante ans ? A première vue, la dame accuse son âge. Mais que l'on ne s'y trompe pas : les locaux de la Documentation française, rue Henri-Barbusse, sont bien plus anciens qu'elle. Témoin du passé cette cheminée industrielle qui s'élève derrière les bâtiments dans l'axe du portail d'entrée. C'était celle de la vieille fabrique d'allumettes, bien connue des aînés de notre commune. Une de gloires de cette usine fut d'avoir compté dans ses rangs un certain Léon Jouhaux (1879-1954). Après le décès de son père, celui qui fondera Force ouvrière en 1947 allait abandonner ses études pour lui succéder dans la profession d'ouvrier allumétier. Le décor n'a sans doute guère changé depuis son passage. Comme il a finalement assez peu changé depuis que la Documentation française a pris ses quartiers dans l'usine désaffectée, fin 1967. De ce point de vue, les modifications actuelles devraient tourner une page importante de l'histoire du site.



La « Doc » d'hier à demain : La cheminée de l'ancienne usine d'allumettes...

...et la maquette des futurs bâtiments.



Une mission de service public

Administration rattachée au Premier ministre, sous l'autorité du Secrétaire général du gouvernement, la Documentation française est investie, depuis sa création en 1945, d'une mission de service public en matière d'information. C'est une institution originale puisqu'elle est la seule administration autorisée à faire du commerce. Elle trouve dans la vente de ses brochures, revues, livres et autres publications (entre 50 et 60 millions de francs par an) une grande partie de son financement. 400 personnes travaillent quotidiennement sur les trois sites du quai Voltaire, de l'Opéra et d'Aubervilliers ainsi qu'à la librairie de Lyon. Le label de la « Doc », c'est la rigueur et l'impartialité avec lesquelles elle gère son fonds documentaire. Celui-ci trouve son expression à la bibliothèque du quai Voltaire et dans les centres de documentation où sont rassemblés 200 000 ouvrages, 1 500 titres de périodiques, 10 000 dossiers...

Restait donc à adapter cet ensemble vieillot aux nouvelles ambitions placées dans le site. Pour l'instant, on détruit : un des pavillons d'entrée est déjà par terre. L'espace dégagé doit permettre d'édifier un nouvel immeuble de trois étages. Le cabinet d'architectes Dusapin-Leclerc, retenu par un jury auquel participait Jack Ralite, s'en chargera d'ici fin 96, date fixée pour l'arrivée des salariés parisiens.

En attendant, les 400 employés, accourus des différents sites, ont joyeusement investi un hangar rénové pour fêter comme il se doit les cinquante ans de cette grande dame de France. ●



Aubervilliers va racheter la manufacture d'allumettes

Le départ de la Documentation française, qui occupait le site depuis 1967, libère 2,5 ha qui pourraient accueillir des services municipaux, des logements, une école, des artistes...

07.01.2011

C'est une centenaire en pleine forme ! En 2011, l'ancienne manufacture d'allumettes d'Aubervilliers devrait entamer sa... troisième vie. Après avoir accueilli de 1904 à 1962 une fabrique d'allumettes puis, de 1967 à aujourd'hui, plusieurs services de la Documentation française, cet immense site de 2,5 ha, reconnaissable à sa grande cheminée, pourrait devenir l'un des points d'ancrage du quartier Paul-Bert, plutôt pauvre en équipements publics. Fin 2010, à la suite du déménagement des salariés de la Documentation française à Paris, l'Etat, propriétaire du foncier et des bâtiments, a mis en vente le site d'Aubervilliers, situé au 124, rue Henri-Barbusse. « Dans le cadre de la politique de réduction des coûts, la documentation française et le Journal officiel ont fusionné au sein de la nouvelle direction de l'information légale et administrative (Dila), explique Philippe Owczarek, chargé des programmes immobiliers à la Dila. En novembre, la centaine de salariés encore présents à Aubervilliers sont partis rue de Ségur, à Paris, où vont être implantés les futurs services du Premier ministre. Nous sommes en train de vider les entrepôts de stockage. En mai, nous aurons définitivement quitté Aubervilliers. » Il y a quelques semaines, la ville a appris qu'elle disposait d'un droit de priorité à l'achat. Depuis, elle lorgne sur ce foncier idéalement situé à moins de dix minutes à pied de la mairie et estimé par les Domaines à environ 10 M€. Les discussions sont en cours et, si tout va bien, une transaction pourrait intervenir d'ici à l'été. « Cette vente est une aubaine urbaine, commente Jacques Salvator, le maire (PS). Nous avons déjà prévu de construire notre futur groupe scolaire, qui doit ouvrir en 2012, sur un des parkings. Nous pouvons désormais imaginer un vrai projet sur cet espace magique. » Locaux d'entreprises, logements, équipements publics... Les possibilités sont considérables. Concrètement, les anciens bureaux (3000 m²) de la Documentation française pourraient être réaménagés afin notamment d'accueillir les services communaux aujourd'hui dispersés sur plusieurs sites. Des logements (sociaux et en accession à la propriété) seraient construits sur le foncier disponible. La ville envisage également d'aménager une friche artistique autour de l'historique cheminée de 45 m de haut. Enfin, une cité artisanale, axée sur les métiers de la création, pourrait également voir le jour dans les anciens entrepôts. « L'aménagement de cette zone nous permettrait d'élargir notre centre-ville et de structurer l'axe est-ouest, se félicite le maire. Avec le campus Condorcet, le Théâtre de la Commune et le futur conservatoire, nous nous inscrivons alors parfaitement dans le futur cluster de la création prôné par le Grand Paris. »

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011

<http://www.leparisien.fr/imprimer.php?url=http%3A//www.leparisien.fr/seine-saint-d...> 06/10/2011



Une cheminée classée monument historique

07.01.2011

Avec ses murs en brique claire et sa haute cheminée, la manufacture d'allumettes est sans conteste l'un des joyaux du patrimoine industriel d'Aubervilliers. Sa cheminée, haute de 45 m, est protégée depuis 2005 au titre de monument historique. L'histoire débute en 1902 lorsque la Direction générale des manufactures de l'Etat, déjà chargée de l'exploitation du monopole des tabacs, décide de raser l'ancienne fabrique familiale Delabarre et de la remplacer par une manufacture neuve. En deux ans, la cheminée et les bâtiments, séparés les uns des autres pour éviter les propagations d'incendie, sont édifiés. Au début de la Première Guerre mondiale, 600 à 700 salariés travaillent dans cette usine. Mais, en 1962, la vente des allumettes, de plus en plus remplacées par les briquets jetables, décline et la manufacture d'Aubervilliers, comme presque toutes les autres en France, ferme ses portes. Le site est repris par les services techniques de la Documentation française en 1967. Au milieu des années 1990, un programme de modernisation est engagé. Certains bâtiments sont détruits pour laisser place à un immeuble de bureaux. Il reste cependant encore beaucoup de travaux à réaliser, et notamment sur la cheminée. Cet édifice de 1220 t avait été très endommagé lors de la tempête de décembre 1999. Un plan de financement associant l'Etat et les collectivités locales avait été mis en place pour la restaurer, mais il est à ce jour resté lettre morte.

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011

Dans : <http://intranet.mairie-aubervilliers.fr/spip.php?article299>

Les agents s'installent à la documentation française !

Les agents de la Direction des ressources humaines auparavant au 64, avenue de la République ont emménagé à la Documentation française ce lundi 25 juin.

Ils seront rejoints la semaine du 2 au 8 juillet par leurs autres collègues de la Direction de la démocratie locale et politique de la ville, de la Direction des affaires culturelles, du Service commerce et de la Direction de l'urbanisme.

Vous pourrez venir visiter les locaux et participer à l'inauguration lors de l'évènement "Les Communaux fêtent l'été" qui aura lieu le 6 juillet à la Documentation française !

Le projet de la Documentation française

Depuis le mois de janvier, la municipalité est désormais propriétaire de ce vaste patrimoine, dont elle s'est portée acquéreur auprès de l'État.

À terme, la municipalité ne resterait propriétaire que de l'aile droite des bâtiments modernes afin d'y installer plusieurs services municipaux (cf. ci-contre).

L'aile gauche de cet immeuble de verre, ainsi que l'ensemble des entrepôts de la Belle époque, devraient être vendus au promoteur immobilier Sirius, pour être commercialisés à des entreprises du secteur de la création et de l'innovation.

L'Usine de films amateurs du cinéaste Michel Gondry s'installera sur le site d'ici deux ans, et un groupe scolaire de 24 classes ouvrira ses portes en septembre 2013.

Ce nouveau pôle d'attractivité s'inscrit ainsi dans la dynamique globale du « territoire de la création porté à l'échelle de l'agglomération dans le cadre du Grand Paris. Ce projet permettra aussi de valoriser le lien urbain entre le centre et l'est de la ville, en cohérence avec les projets de requalification du centre-ville et du Fort d'Aubervilliers.

Dans : <http://www.inp.fr/>



Un nouveau lieu pour le département des restaurateurs : la manufacture des allumettes, Aubervilliers



Après avoir accueilli de 1904 à 1962 une fabrique d'allumettes puis, de 1967 à aujourd'hui, plusieurs services de la Documentation française, ce très beau site accueillera le département des restaurateurs dès le 5 janvier 2015.

D'importants travaux sont réalisés pour permettre au département de bénéficier de locaux adaptés aux besoins de la formation initiale et permanente des restaurateurs du patrimoine. Un vaste bâtiment sera dévolu aux ateliers de formation (Peinture, Sculpture, Arts du feu, Arts graphiques et livre, Textiles, Photographie, Mobilier), aux réserves, au studio photo ; un deuxième accueillera les salles de cours, les espaces administratifs ; un troisième, le laboratoire et un quatrième, la bibliothèque.

A noter que la bibliothèque sera fermée au public du 17 décembre 2014 au soir jusqu'au 2 février 2015 au matin.

Les services administratifs et pédagogiques continuent à répondre aux demandes, à l'exception de la période de fermeture de l'établissement du 25 décembre au 4 janvier.

Communiqué de presse de Madame la Ministre de la culture et de la communication

Institut national du patrimoine
Département des restaurateurs
124 rue Henri Barbusse, 93 300 Aubervilliers.

Sources Archives municipales d'Aubervilliers

Documents d'archives

Sous-série 5I. Etablissements classés

- 5i23** **Veuve Lequin dit Delabarre**
- **Compagnie générale des allumettes chimiques**
Administration des manufactures de l'Etat
- Correspondance échangée avec le mairie d'Aubervilliers, bureau d'hygiène, (1948)
- Plan d'aménagement d'une crèche, signé A. Favre,)14/01/1948)
- Plan projet de reconstruction, plan d'ensemble, non daté, non signé
- Echange de correspondance entre la manufacture, préfecture et la ville d'Aubervilliers : Autorisation (1867-1877), sommation, (1874) formalité à remplir (1885), demande d'autorisation (1900), procès-verbal d'enquête (1900)...

Série T. – Urbanisme – Série W

Autorisation d'urbanisme, permis de construire, autorisation de travaux...

- Manufacture d'allumettes**
124 rue du Vivier
2T11 Demande n°338, (1910)
2T35 Demande n°9, (1923)
- 124 rue Henri Barbusse
2T161 Demande n°132, (1958)
2T178 Demande n°170, (1958)
270W5 Demande n°3297 (1983)
- Documentation française – service du 1er Ministre
473W34 Permis de démolir n°93A4514, (08/03/1994)
 Permis de construire n°93A4515, (08/03/1994)
520W72 Certificat d'urbanisme n°97A0004, (10/02/1997)
520W145 Permis de construire modificatif, n°93A4515/1, (18/06/1997)
520W162 Permis de construire modificatif, n°93A4515/1, (18/06/1997)
755W9 Déclaration de travaux, n°01A0094, (2001)

Série W . - Direction des Affaires culturelles

- 831W1** **Cheminée de la Documentation française**
- Mise en sécurité de la cheminée : note des services techniques au directeur général (30/03/2005).

Série W. - Patrimoine industriel

982W17 Patrimoine industriel 1800-1999

Dossiers de recherche établis dans le cadre de la rédaction de l'étude :
"Inventaire du patrimoine industriel Aubervilliers", CAUE 93, juillet 1993

Organisation et mise en œuvre de l'étude

Composition d'un dossier type : fiche signalétique, plan de situation, plan cadastral, pièces des dossiers d'établissements classés (originaux et copies), photographies, cartes postales (copies), dénomination initiale de l'entreprise, changements de noms ou de raison sociale, mutations de propriété, activités pratiquées, changement de production, effectifs ouvriers, ...

[?] République (avenue de la)

N°54, Au lait intégral

N°59-61-63, Trimétal

N°60, Pernet, Hautier, Puifferrat, Walloch, Philibert

N°98, Layet, Franciscus

[?] Saint-Denis (rue)

N°40, Dougoud

[?] Victor Hugo (boulevard)

N°29, Hamet

N°45, Cie des entrepôts et magasins généraux

N°79, Cie des chaînes Simplex

N°85, Degrais, Bonnafous, Luquet, Schomberger

N°92, Kiffer et Hamaïde

N°96, Polton Berté, Mariage et Gaillard, Bourgeois

N°111, La Pétroléenne, Fenaille et Despeaux

[?] Vivier (rue du)

N°124, Les Allumettes

Série Z. - Entrées extraordinaires

74Z9 Don ROEHR, Roland

- Les manufactures d'allumettes de Pantin – Aubervilliers [Photocopie]

Bibliothèque historique

AUB/48 Feu à volonté ! il y a des allumettes.

In : "Regards", n° 34 - 15e année - 29 mars 1946.

ROCHER-VARGER Michel

Article de presse ; 1946; 4 p.; 30 x 21

AUB/47 Un siècle d'activité allumettière à Pantin et Aubervilliers.

SILBERBERG Marcel

Ouvrage.

Flammes et Fumées, Paris, 1962; 38 p.; 31 x 1,5

AUB/1966 Léon Jouhaux, d'Aubervilliers au prix Nobel.

Cet ouvrage reprend les travaux du colloque national organisé à l'initiative de la ville d'Aubervilliers, de l'association des Amis de Léon Jouhaux dans les anciens locaux de la fabrique d'allumettes où Léon Jouhaux mena ses premiers combats syndicaux. Léon Jouhaux a été l'un des principaux inspirateurs de l'action syndicale en France. Il a joué un rôle important dans plusieurs institutions internationales et a été le premier militant ouvrier à recevoir le prix Nobel de la Paix.

Pages 7 à 9 : intervention de Jacques Salvator, Maire d'Aubervilliers.

Pages 10 à 12 : intervention de Marc Blondel, ancien secrétaire général de la CGT-FO, président des Amis de Léon Jouhaux.

Pages 13 à 16 : intervention de Jean-François Trogrlic, directeur du Bureau international du travail France.

BLONDEL, Marc ; SALVATOR, Jacques ; TROGRILIC, Jean-François

Ouvrage

La Documentation Française, Paris, 2010; 184 p.; 16 cm X 24 cm

AUB/2315 L'ancienne manufacture d'allumettes d'Aubervilliers. De 1967 à 2010 : la Documentation française.

Brochure

Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Bobigny, 11 p.; 15 X 21 cm

Magazine municipal

5C164 Les allumettes

MARCK Thierry

Dans : Aubermensuel, septembre 1995

5C167 La documentation française

ROCHER Bertrand

Dans : Aubermensuel, décembre 1995

5C275 Pour tout savoir sur la ville - Balades urbaines : A Aubervilliers et alentour (et une cheminée en "vedette", La Documentation française, rue Henri Barbusse inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques)

MEDEIROS Frédéric

Dans : Aubermensuel, septembre 2005, n°153, p. 5.

Documents iconographiques

Sous-série 4Fi. - Cartes postales

4Fi234 7. Aubervilliers - La Nouvelle Manufacture d'Allumettes.

G.F., Impr. photoméc. : co, 9 x 14

4Fi281 39. Aubervilliers - Usine des Allumettes - Sortie des Ateliers.

E.L.D., Impr. photoméc. : n., 9 x 14

4Fi699 Aubervilliers - Sortie de la Manufacture d'Allumettes

F.F., Impr. photoméc. : n.

4Fi907 32. Aubervilliers - Usine neuve des Allumettes.

ELD, Paris, s.d., Impr. photoméc. : n., 9 x 14



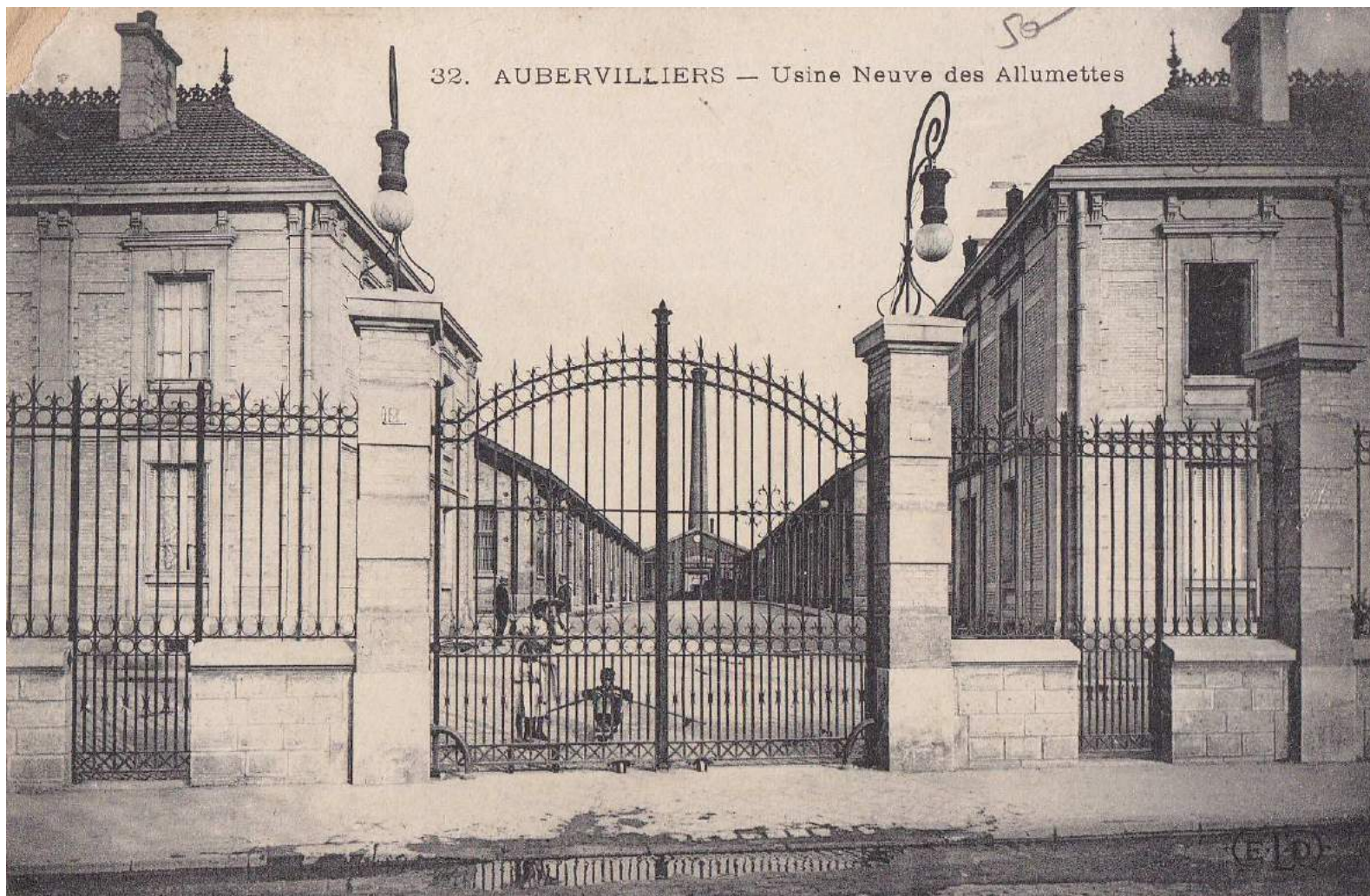
4Fi/234 - 7. Aubervilliers - La Nouvelle Manufacture d'Allumettes
G.F., Impr. photoméc. : co, 9 x 14



4Fi281 39. Aubervilliers - Usine des Allumettes - Sortie des Ateliers.
E.L.D., Impr. photoméc. : n., 9 x 14



4Fi699 Aubervilliers - Sortie de la Manufacture d'Allumettes
F.F., Impr. photoméc. : n.



4Fi907 32. Aubervilliers - Usine neuve des Allumettes.
ELD, Paris, s.d., Impr. photoméc. : n., 9 x 14